

Le 28 janvier 2016
À Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 JANVIER 2016**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET (à partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

EXCUSÉS

Michel MONNET (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernadette PIERONI

ABSENTS

François VURPAS

POUVOIRS

Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

Y. CRUBELLIER : « Pages 12 et 13 concernant le développement économique, vous avez noté que Monsieur LACROIX qui avait fait l'intervention mais c'est moi-même qui suis intervenu et non Monsieur LACROIX ».

Monsieur le Maire : « On vous rendra vos propos ».

S. PATAUD : « En fait, je voulais simplement vous remercier Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble des élus d'avoir pris de mes nouvelles au cours de mon congé maladie et de m'avoir souhaité un bon rétablissement ».

Monsieur le Maire : « On est très heureux de vous revoir parmi nous de nouveau, en espérant que tout ira bien pour vous maintenant ».

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2015-107 à 2015-114

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-107	Acceptation indemnisation Sinistre dégât des eaux crèche Roule Virou du 16 janvier 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 1 250,04 euros au titre de l'assurance dommages aux biens pour le sinistre dégâts des eaux survenu à la crèche Roule Virou le 16 janvier 2015.
2015-108	Acceptation indemnisation Sinistre vol de la remorque MANDRINOISE en 2014	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par GROUPAMA d'un montant de 1 487,22 euros au titre de l'assurance flotte automobile pour le sinistre survenu en 2014 de la remorque MANDRINOISE immatriculée 5473 SG 69.
2015-109	Emprunts 2015	Au vu du montant de l'emprunt prévu au budget 2015, il a été décidé de consulter différents établissements bancaires. Quatre réponses ont été obtenues dans les délais. Une phase d'analyse et de négociations a ensuite été effectuée. Considérant la structure de la dette de la Ville, les niveaux de taux actuel et anticipés sur les marchés financiers ainsi que les conditions proposées par les banques, la présente décision vise à contracter un emprunt à « taux variable » indexé sur l'Euribor auprès de la Banque Postale d'un montant égal à 2 500 000 euros mobilisable jusqu'au 1 ^{er} juillet 2016 ayant pour objet le financement d'une partie des investissements.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-110	Marché n° 15/27 Achat de plantes et de végétaux	<p>L'accord-cadre conclu par la Ville en 2011 pour l'achat de plantes et de végétaux arrive à son terme le 31 décembre 2015. Aussi une nouvelle consultation pour un marché à bons de commandes de 7 lots a été lancée par publication d'une annonce au BOAMP le 13 novembre 2015. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir les attributaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n° 1 "Arbustes, plantes grimpantes, arbres, conifères, rosiers, plantes de collection" : les Pépinières RODRIGUEZ pour un montant minimum annuel de commande de 2 000 € HT et maximum de 10 000 € HT; - Lot n° 2 "Plantes vivaces": la société VÉGÉTAL PASSION pour un montant minimum annuel de commande de 2 000 € HT et maximum de 10 000 € HT; - Lot n° 3 "Plantes annuelles et culture des jardinières" : la société RENÉ FOREST pour un montant minimum annuel de commande de 2 000 € HT et maximum de 10 000 € HT; - Lot n° 4 "Plantes annuelles " : la société OLIVIER DUCHAMP pour un montant minimum annuel de commande de 2 000 € HT et maximum de 10 000 € HT; - Lot n° 5 "Plantes bisannuelles et plantes de printemps " : la société OLIVIER DUCHAMP pour un montant minimum annuel de commande de 2 000 € HT et maximum de 7 000 € HT; - Lot n° 6 "Chrysanthèmes et cyclamens" : la société RENÉ FOREST pour un montant minimum annuel de commande de 500 € HT et maximum de 2 000 € HT; - Lot n° 7 "Bulbes" : la société VERVER EXPORT pour un montant minimum annuel de commande de 1 000 € HT et maximum de 5 000 € HT.
2015-111	Marché n° 15/28 Prestations d'assurances dommages-ouvrage pour 2 opérations de travaux	<p>Afin de garantir les éventuels désordres et malfaçons de nature décennale qui pourraient affecter la Maison de Quartier "MixCube" et le futur poste de police municipale, la Ville a décidé de lancer une consultation pour des prestations d'assurances dommages-ouvrage. En ce sens un avis d'appel public à concurrence a été publié le 13 novembre 2015. À l'issue du délai de consultation, une seule offre a été remise par un groupement dont SARRE ET MOSELLE est le mandataire. L'offre de ce groupement répondant parfaitement au cahier des charges pour chacun des deux lots de la consultation, la présente décision vise à retenir ce groupement comme attributaire du marché pour un montant HT respectivement de 0,4000% et 0,4500% du montant des travaux réalisés, honoraires compris.</p>

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-112	Marché n° 15/23 Réaménagement du pôle culturel de La Mouche	En vue des travaux de réaménagement de La Mouche et à la suite du classement sans suite des lots n°3 "Serrurerie" et n°5 "Menuiseries intérieures", une nouvelle consultation a été lancée pour ces deux lots. La date limite de remise des offres a été fixée au 19 octobre 2015. La présente décision vise, à l'issue d'une première analyse et d'une phase de négociation, à retenir le candidat FONTBONNE pour le lot n°3 pour un montant de 96 000 euros HT et le candidat LAGEM pour le lot n°5 pour un montant de 40 220 euros HTC.
2015-113	Marché n° 15/26 Travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie de Saint-Genis-Laval	<p>Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil du public, visant d'une part à regrouper l'accueil du CCAS et l'accueil actuel du Point-Accueil-Famille, d'autre part à créer un véritable espace d'accueil et consultation pour les usagers de l'urbanisme, une consultation a été lancée concernant le programme de réhabilitation de la mairie. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres et d'une phase de négociation avec les candidats arrivés les trois premiers pour chaque lot, à retenir les attributaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n°1 "Maçonnerie" : la société LA CONSTRUCTION ARBRESLOISE pour un montant de 7 712,55 euros HT; - Lot n°2 "Menuiseries extérieures/intérieures - Agencement" : la société LES MENUISIERS DU RHÔNE pour un montant de 35 886,55 euros HT (pour l'offre de base plus la PSE relative à la mise en place de châssis vitrés intérieurs pour l'aile sud et la salle Pontassière); - Lot n°3 "Démolition - Plâtrerie - Peinture - Plafond suspendu" : la société SCOCCINI pour un montant de 72 864,14 euros HT; - Lot n°4 "Carrelage - Faïence" : la société PAGANO pour un montant de 6 814,38 € HT; - Lot n°5 "Sol mince" : la société AU SERPENT pour un montant de 12 393,68 euros HT (pour l'offre de base plus la PSE relative au revêtement de sol des bureaux de l'aile nord); - Lot n°6 "Électricité" : la société UNISELEC pour un montant de 53 555,20 euros HT (pour l'offre de base plus la PSE relative à la rénovation du câblage informatique du R+1 pour les ailes nord et sud); - Lot n°7 "Plomberie - Sanitaire - Chauffage - VMC" : la société SERGE MOULIN pour un montant de 11 978 euros HT.
2015-114	Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année scolaire 2015-2016	Dans le cadre de la répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année 2015-2016 entre communes, il a été convenu que la charge pour un élève en maternelle s'élèverait à 498 euros et à 249 euros pour un élève en élémentaire. La décision vise à autoriser le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2015-0107 à 2015-114 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Monsieur le Maire : « Je peux vous apporter une réponse qui a été posée en réunion des Présidents de groupe : pourquoi le lycée Pressin n'est-il pas prestataire de la Ville ? Parce que le lycée Pressin ne souhaite pas répondre aux marchés publics. Il agit uniquement dans le cadre de la vente aux particuliers. Je pense que c'est lié à leur structure administrative parce que répondre à un marché est un petit peu plus compliqué, surtout un marché public ».

J-P. LACROIX : « Avant de parler de la délibération n°2, permettez-moi, au nom de l'ensemble du groupe « Ensemble pour Saint-Genis-Laval » de vous présenter nos meilleurs vœux à l'ensemble des élus du Conseil municipal et des Saint-Genois.

Concernant la décision 2015-109, n'étant pas professionnel des finances publiques et notamment des emprunts sur les investissements des collectivités, pouvez-vous nous expliquer le contenu du prêt contracté ? Le montant est important : 2 500 000 euros sur une durée de vingt ans. Pourquoi avoir choisi un taux variable indexé sur l'Euribor ? Il est aujourd'hui à zéro ou négatif - moins 0,44 au 20 janvier 2016 - et que signifie, s'il vous plaît, dans la sous-partie « taux d'intérêt annuel » en page 2, « l'information assortie d'une marge de plus 0,90% » ?

Concernant la décision 2015-110, pour information, combien coûtent l'embellissement et le fleurissement de notre ville ?

Et enfin, concernant la décision 2015-113, concernant les travaux de l'Hôtel de Ville, nous avons souligné lors du dernier Conseil les crédits anticipés de 100 000 euros. Nous prenons acte d'une dépense de plus de 200 000 euros hors taxes dans cette décision. Merci ».

Monsieur le Maire : « Concernant la méthode, l'emprunt a été expliqué en commission et a été réexpliqué également en préparation du Conseil municipal. Votre groupe était absent, donc cela peut se comprendre. Simplement, les explications ont déjà été données ».

P. MASSON : « Ce que l'on peut dire, et on le verra dans le DOB, c'est que la dette de la collectivité non seulement est faible et est loin d'être exposée aux risques. Il ne faut pas confondre taux variable et emprunt toxique. Il est en effet indexé sur l'Euribor qui se trouve extrêmement faible, c'est donc plus qu'avantageux pour la collectivité comme emprunt contracté actuellement ».

Monsieur le Maire : « Sur l'objet de l'emprunt, pour compléter ce qu'a dit Monsieur MASSON, c'est simplement qu'on arrive en fin d'une année de gestion, qu'on prend un emprunt pour compléter le financement de l'investissement comme nous le faisons depuis des années des investissements majeurs Mixcube, médiathèque ... Nous ne sommes pas sur des sommes astronomiques. Le taux aujourd'hui de l'Euribor est à moins 0,14 mais il y a une marge de 0,9 posée par les banques; il y a un taux plancher de 0,9%. La structure de nos emprunts se répartit entre des taux variables et des taux fixes. Je l'ai dit en réunion des Présidents de groupe, si vous voulez savoir ce qu'on rembourse, on le sait, on maîtrise très bien notre endettement qui est assez faible au jour d'aujourd'hui.

Les taux fixes, ce sont 90% de notre dette; les taux variables, 3%. Donc vous voyez que tous les œufs ne sont pas dans le même panier. On a très très peu de taux variable. Et avec ce nouvel emprunt, cela passera à 17% de taux variable pour 83% de taux fixe. Aujourd'hui, sur le marché financier, les taux variables sont extrêmement bas. Donc c'est plutôt intéressant aujourd'hui ».

J-P. LACROIX : « La deuxième question concernant l'embellissement et le fleurissement de la Ville : nous aurions souhaité avoir une idée du coût ».

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas. Si vous aviez posé la question avant, on aurait pu chercher entre temps - on le fera si vous le souhaitez - . Simplement je sais qu'on avait diminué le fleurissement en 2014. Vous aurez observé qu'il n'y a plus de chrysanthèmes au

mois de novembre sur le parvis de l'Europe ou sur le square des Anciens Combattants. Il y a eu une optimisation, ou plutôt une diminution, du fleurissement. Concernant les travaux pour l'Hôtel de Ville, j'avais expliqué que c'était suite au déménagement de la police municipale et que cela ne pouvait se faire que par tranche de travaux. Effectivement, Monsieur LACROIX, au cours de ce mandat, nous allons faire peut-être entre vingt et vingt-cinq millions d'euros d'investissements, donc vous allez voir passer un certain nombre de choses. Nous avons aussi prévu les recettes. Nous avons également une programmation pluriannuelle d'investissement qui nous permet de voir plus loin que le seul budget et d'avoir des perspectives jusqu'en 2020 - on en parlera d'ailleurs, comme l'a dit Philippe MASSON, lors du DOB ».

Arrivée de Mesdames DAUTREY et PICHERIT.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport annuel 2014 de la Communauté urbaine du Grand Lyon

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales précise que « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.* »

Le 5 octobre 2015, la Métropole de Lyon a transmis le rapport annuel 2014, le dernier pour la Communauté urbaine de Lyon.

Ce rapport d'activité se décline en quatre thèmes que sont :

- une Métropole en marche : de la Communauté urbaine à la Métropole de Lyon, 5 décennies d'évolution;
- développer une Métropole Européenne;
- aménager et construire une Métropole tournée vers l'avenir;
- servir au quotidien une Ville durable.

Il est complété du rapport financier.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2014 du Grand Lyon.

Monsieur le Maire : « *Je rappellerai simplement que l'année 2014 a été une année électorale et de mise en place du nouveau Conseil de la Métropole du Grand Lyon - en 2014, ce n'était pas encore le Conseil métropolitain -. Cela a été une année d'installation, de fonctionnement et de poursuite des opérations engagées puisque ce n'est pas l'aune d'une élection mais c'est l'aune d'un mandat - et cela se fait aussi bien souvent au-delà des mandats -. C'est le rapport d'activités 2014. Pendant cette année 2014 nous avons effectivement travaillé les uns et les autres, l'ensemble des conseillers communautaires et maintenant métropolitains, à la mise en place de la Métropole avec une phase de diagnostics dans les différents secteurs.*

Je rappellerai pour la complète information du Conseil municipal que je suis vice-président chargé de l'ensemble de l'action foncière, c'est-à-dire les achats de terrains notamment et les reventes quand cela est nécessaire, les baux emphytéotiques avec les bailleurs sociaux; je suis également chargé de l'opération du Grand Montout qui représente 150 hectares autour du Grand stade (un site en devenir) et je poursuis également le développement du Carré de Soie. Pour faire simple, je participe principalement à la commission « déplacement et voirie » et j'ai participé à la commission « mise en place de la Métropole », au groupe de travail « Enfance et Éducation ». J'ai également participé aux travaux de la CLERT

(Commission Locale d'Évaluation des charges) pour évaluer le transfert des charges entre la Métropole et le Département du Rhône au 1^{er} janvier puisqu'il y avait partition de ces collectivités territoriales. Vous avez le rapport annuel 2014 complet; vous avez également une synthèse dans le dossier du Conseil municipal qui vous a été remise. Je vais souligner quelques traits qui ont pour objet la légalisation sur la commune de Saint-Genis-Laval et les grands événements qui ont marqué l'agglomération.

L'année 2014 a été consacrée à la transition de la Communauté urbaine en Métropole, un sujet important qui a mobilisé beaucoup d'énergie de l'ensemble des conseillers métropolitains et du côté également des services du Grand Lyon où il a fallu assurer et assumer la continuité du service public puisque le 1^{er} janvier, les différents allocataires, que ce soit de l'APA, de l'APH et bien d'autres, étaient toujours là et il fallait absolument assurer cette transition.

Cette innovation institutionnelle a pour enjeu de rendre l'action publique plus efficace, plus lisible et plus cohérente pour répondre au mieux aux besoins des citoyens tout en asseyant la place de Lyon comme ville qui compte dans le paysage national et international et au-delà de la ville de Lyon, l'ensemble de notre grande agglomération.

Le rapport présente aussi quelques événements marquants de 2014 : la réouverture du parc du Vallon (la Duchère), la livraison des dernières séquences des rives de Saône. Comme j'étais pilote de ce projet au dernier mandat, j'ai une certaine satisfaction à dire que c'est pratiquement fini, encore que les travaux continuent avec la réalisation du parking Saint-Antoine, puisqu'à terme le parking Saint-Antoine disparaît au profit de la réappropriation par les Lyonnais des rives de la Saône. Je citerai également pour nous l'inauguration de la place des Barolles qui était une opération importante de requalification urbaine qui a donné une autre dimension au quartier, le Festival Lumière, l'ouverture de la passerelle de la Paix

...

Je rappellerai que le compte administratif s'élève à 2 546,23 millions d'euros dont 60,2% en dépenses de fonctionnement et 39,8% en dépenses d'investissement. On voit là le rôle moteur de la Métropole, sa contribution à l'activité économique parce que c'est du développement économique pour les entreprises et c'est donc forcément de l'emploi, puis l'insertion qui va de paire. Il y a 59 communes donc certaines entreront peut-être plus tard dans la Métropole mais cela appartient aux maires de chacune des communes de se décider par rapport à la loi NOTRe qui va reconfigurer également en 2020 l'ensemble des collectivités de communes hors Métropole, c'est-à-dire pour le département du Rhône. Je rappellerai que l'action du Grand Lyon a eu pour but de développer une Métropole européenne. L'attractivité est aujourd'hui reconnue dans les différents classements des instituts particuliers, des revues de presse. La Métropole attire de nombreux investisseurs étrangers, ce qui nous permet d'avoir un développement économique et un développement de l'ensemble des services de proximité aussi à la hauteur de ce développement économique -comme je le dis souvent, on ne partage que ce que l'on gagne -. Je rappellerai que cette Métropole se développe aussi sur l'intelligence et l'innovation et je vous passerai en détail l'ensemble des opérations réalisées. Le Grand Lyon intervient bien sûr sur des pôles de compétitivité, au nombre de cinq : la santé, le textile, la chimie, l'image et les transports. Certains de ces domaines sont à la pointe de la technologie. Nous avons une entreprise qui a bénéficié d'un soutien : il s'agit de DIATEX, située sur la commune, qui fait partie d'un pôle de compétitivité, le pôle TECHTERA pour les textiles particuliers de l'aéronautique. Le rôle de la Métropole a été aussi de soutenir les entreprises et d'accompagner l'emploi, notamment avec le programme « Pépites » qui accompagne les PME. Pour répondre à la question, nous n'avons pas de « Pépites » recensées comme telles à Saint-Genis-Laval; il n'y en a que trente-cinq sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. On parle du développement du co-working et également du développement d'une économie sociale et solidaire dans le but de favoriser l'entrepreneuriat par les services d'amorçage qui ont permis de créer 35 entreprises, 760 équivalents temps plein dont 424 en insertion ont été créés et consolidés. Je rappelle qu'on a une coopérative GRAINES DE SOL dans laquelle nous sommes actionnaires puisqu'on a participé à sa création qui fait partie de ces dispositifs-là. On peut noter également des implantations majeures sur l'année 2014 : le pôle de services à Limonest, SANOFI et STEF à Gerland, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes à Part-Dieu. Pour ma part, j'ai vu la préparation de l'arrivée du siège FRANCE DECO au Carré de Soie, ainsi que le siège régional d'ALSTOM, donc c'est aussi dans ce quartier Carré de Soie l'arrivée de nouveaux emplois et de nouvelles activités économiques importantes.

Concernant l'attractivité et la visibilité du territoire, effectivement la Métropole a également eu une action avec LYON FRENCH TECH pour l'ensemble de la technologie urbaine et de l'intelligence urbaine. Il y a eu de nombreuses conférences, débats, travaux. On peut mettre dans cette attractivité et visibilité du territoire la poursuite du développement de la

Part-Dieu puisqu'on va passer d'une gare qui était prévue au départ pour trente mille voyageurs par jour à deux cent mille ou à trois cent mille dans les années à venir; c'est un plan de requalification de la Part-Dieu qui date des années soixante et qui est effectivement un peu obsolète. Quand on voit le cours Garibaldi réalisé et remis à nouveau,; cela donne un autre milieu urbain et un autre cadre de vie, une convivialité intéressante.

Je passerai sur le rayonnement et la solidarité internationale parce que nous avons aussi cette dimension-là; je citerai les Fêtes de la Lumière, les journées du patrimoine, le Festival Lumière 2014 qui a maintenant une renommée internationale, les Journées du patrimoine qui nous permettent de valoriser notre patrimoine et notamment Beauregard.

Nous sommes aussi sur une orientation pour aménager une métropole tournée vers l'avenir, aménagée à la fois en voiries, en offre de logements, en amélioration du cadre de vie tout en protégeant l'environnement. Je rappellerai par exemple que la station de pompage rue Darcieux a été recouverte d'un mur végétalisé qui participe à la lutte contre le réchauffement climatique. On pourrait citer l'ouverture du pont Schumann, la création à Oullins du pôle d'échanges multimodal écoquartier, l'ouverture du pont Raymond Barre et je l'espère très bientôt l'arrivée du métro à Saint-Genis-laval, aux hôpitaux avec un nouveau quartier dans le Vallon des hôpitaux.

L'offre de logements était également une orientation forte pour que la Métropole se développe. Nous avons de nouveaux habitants liés souvent aux nouvelles entreprises et cadres d'entreprises qui viennent de toutes les régions de France. On a construit sur l'année 2014 8 340 logements neufs et 440 logements éco-rénovés. Je rappelle également que sur le logement social, le Grand Lyon est expérimental en France puisque la délégation de l'aide à la pierre a été faite par l'État. C'est plutôt une réussite dont viennent s'inspirer d'autres collectivités et d'autres communautés urbaines. Je vous rappelle également qu'a été mis en place le fichier commun de la demande de logement qui est aussi une simplification non seulement pour les gestionnaires mais aussi pour les demandeurs de logement. De nouveaux projets urbains partenariaux : nous avons été le deuxième à contractualiser dans l'agglomération un PUP : Darcieux, qui nous a permis sur ce partenariat de réaliser de la voirie, du logement en accession. C'est donc de l'investissement et également des logements aidés qui permettent de répondre à des demandes de Saint-Genois, la décohabitation ou notamment parfois la séparation de couples.

Concernant l'amélioration du cadre de vie et la protection de l'environnement, un certain nombre d'actions a été mené. Je vous en ferai grâce; vous pourrez les lire dans le document. Il s'agissait également d'animer le dialogue public et l'échange avec les citoyens. Chaque grand projet fait l'objet d'une concertation importante. Cela a été le cas du Grand Stade, de la Part-Dieu; c'est le cas du PLU. Il y a déjà eu des réunions de concertation en 2014.

Servir au quotidien une ville durable, anticiper les nouveaux déplacements, c'est aussi important; on voit que la part modale de la voiture baisse en ville selon la dernière enquête « déplacements » pour obtenir bien entendu une plus grande fluidité de la circulation mais aussi un partage de l'espace public des différents modes de déplacements (piétons, cyclistes, transports en commun). On a de nouvelles opérations comme BLUELY, SUNMOOV et CITIZ LPA qui permettent effectivement d'avoir des voitures un petit peu plus collectives. L'année 2014 a vu quinze mille inscrits au site internet de covoiturage; nous avons pu avec le Grand Lyon mettre en place deux aires de covoiturage sur notre secteur.

Nous avons également une ville durable avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants. C'était la livraison de la place des Barolles et puis le début des travaux du chemin de Moly qui a commencé en 2014. Il est important également de noter que nous avons des interventions du Grand Lyon et maintenant de la Métropole sur notre territoire. Nous avons parlé de la nouvelle PPI dans le dernier bulletin municipal.

Dans le cadre du développement durable, il s'agit de protéger et valoriser les ressources. La gestion de la ressource en eau est un sujet important. Le patrimoine arboricole est également très important puisque trois mille arbres ont été plantés en 2014 dont un certain nombre sur Saint-Genis-Laval ou renouvelés sur notre commune. Au niveau de l'agriculture, trois nouveaux projets ont été soutenus dans le cadre du PSADER, un dispositif Région - Département du Rhône - Métropole qui permet d'avancer notamment sur les friches agricoles dont a bénéficié au moins un agriculteur.

Se mobiliser pour une ville propre, c'était aussi sensibiliser nos concitoyens aux problèmes de ramassage des ordures et du traitement des ordures. Ce n'est pas toujours très simple. Il faut aussi développer un civisme important. Il y a eu la création de deux nouvelles déchetteries (Grigny - Chantelôt et Caluire-et-Cuire) et des actions de solidarité avec la participation des communes au Trophée du verre qui ont pu reverser 79 910 euros à la Ligue contre le cancer. J'espère que la ville de Saint-Genis-Laval sera bien placée pour la prochaine opération.

En conclusion, la Communauté urbaine a fait preuve de dynamisme durant cette année 2014 et, avec la Métropole, ces actions s'inscrivent dans une continuité tout en allant plus loin grâce notamment au rapprochement des compétences. C'est un peu l'ouverture sur le pacte métropolitain dont nous avons débattu ici. Nous sommes une des rares communes à avoir également vu en Conseil municipal les intentions que nous allions proposer à la Métropole pour que le débat soit transparent, que l'information de l'ensemble des conseillers municipaux soit faite, c'est-à-dire que nous sommes allés au-delà du pacte métropolitain; nous avons voté notre manifestation d'intérêt pour dix projets. Nous allons les étudier avec les services de la Métropole au cours de l'année 2016.

Je laisse la parole à Madame MILLET qui pourra compléter certains aspects d'un œil un peu extérieur en tant que nouvelle conseillère communautaire sur des domaines qui sont traités aujourd'hui par la Métropole puisque le rapprochement de la Métropole a fait que nous sommes dans l'urbain et aussi dans l'humain. Cela va nous permettre sur l'insertion et sur bien d'autres sujets, sur l'aide à domicile d'avoir une vision beaucoup plus globale et beaucoup plus cohérente d'autant que nous sommes dans un contexte financier contraint puisque sur le mandat la Métropole va perdre un million d'euros en terme de dotations ».

M. MILLET : « Au-delà du rapport qui vous a été transmis et que le Maire a expliqué en partie, je voulais plus revenir sur un côté personnel puisqu'effectivement je n'étais pas élue communautaire précédemment. J'avais envie de participer à la naissance de cette collectivité; j'avais des attentes et je trouve que c'est aussi bien en ce début d'année 2016 en relisant ce rapport de 2014 de voir ce qui a déjà été accompli. Ce que je trouve intéressant est de voir qu'avec le temps les clivages politiques souvent s'effacent au profit des réalisations et du travail commun qui a été mené. C'est toujours intéressant. Cela n'empêche pas que nous ne sommes pas toujours tous d'accord, c'est peut-être parfois assez politisé mais le débat est aussi intéressant par rapport à ce qui a été évoqué en préambule de ce Conseil municipal : avoir des avis contradictoires, recevoir des critiques ... permettent toujours de progresser à la fois dans sa pratique et en évoluant par rapport à des idées qu'on pourrait avoir au préalable. Concrètement, ce que je me suis dit, j'ai relu un petit peu tout ce qui s'était passé sur 2014 puisque j'ai la chance d'appartenir à la Commission Métropole qui s'appelait en 2014 « Cap sur la Métropole » puisque la Métropole n'était pas encore créée; c'était l'occasion de voir ce sur quoi on avait travaillé. Je ne vais pas vous citer tous les domaines sur lesquels on a travaillé; j'ai juste pris deux/trois exemples qui illustrent bien le travail qui peut être mené.

Tout d'abord, en 2014, nous avons travaillé sur les pouvoirs de police qui ont été transférés par la loi MAPAM au Président de la Métropole en 2015. Par exemple, c'est typiquement un débat qui va au-delà du politique puisque chaque maire a pu s'exprimer, comme chaque conseiller au sein de sa commission. La Métropole n'est pas uniquement descendante vers les Communes en disant « faites ci, faites ça ». Les conseillers et les maires peuvent dire « non, il nous semble qu'on pourrait travailler d'une autre manière » et je peux vous assurer que les clivages sont au-delà des partis; ils sont des fois peut-être plus sur des structures de communes (petites communes, plus grosses communes), parfois sur des secteurs (Saint-Genis-Laval n'est pas Caluire mais ce n'est pas non plus Saint-Priest). Donc il est intéressant de voir qu'en étant différents, nous pouvons aussi nous apporter les uns les autres des éléments et faire avancer aussi notre manière de travailler.

2014 a également vu le transfert de compétence en direction des collèges. Le financeur des collèges est désormais la Métropole. Le Maire et moi sommes présents dans les Conseils d'Administration des collèges Giono et d'Aubarède, ainsi que dans ceux des lycées André Paillot, Pressin et Descartes. Il est intéressant de voir comment les collèges fonctionnent, comment on peut les aider et cela crée une cohérence par rapport au niveau élémentaire. Par exemple, avec la réforme du collège, même si elle est fortement critiquée, une liaison entre le collège et la classe de CM2 s'effectue. Être présent dans les Conseils d'Administration permet de créer des liens qui peuvent se révéler intéressants par la suite.

Il est important aussi de voir que nous avons travaillé sur la gouvernance puisqu'en 2014 ont été définies les conférences territoriales des maires avec l'élaboration du règlement intérieur des conférences. Cela a également été vu lors de la commission Métropole. Pour vous rappeler notre conférence, c'est « Lônes et coteaux du Rhône » : cela va de Sainte-Foy, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Grigny et Givors. Sachant que ces conférences vont être amenées à être retravaillées puisqu'il y a plusieurs périmètres d'action sur la Métropole et l'idée à terme est d'harmoniser les territoires, que cela corresponde aussi à des secteurs de décisions.

Sur la fin de l'année 2014, on a travaillé sur un bilan concernant le RSA puisqu'au 1^{er} janvier cette compétence était transférée à la Métropole avec plus de quarante-six mille

allocataires fin 2014 sur la Métropole et des budgets très dynamiques avec des augmentations de 7 à 8% annuel. En 2015 se sont mises en place les commissions locales d'insertion; je suis présidente d'une commission d'insertion qui va d'Oullins à Givors (huit communes) avec une vraie concertation, plus, sur l'année 2015, sur l'emploi et l'insertion avec l'élaboration du plan métropolitain d'insertion par l'emploi.

Je soulignerai dans le rapport que les modes doux progressent, notamment le vélo. En 2015 il y a eu des avancées substantielles.

Pour conclure, il y a du travail qui reste à faire; je souhaite continuer à le faire à mon niveau. J'avais travaillé parallèlement dans d'autres instances avec le conseil de développement et je me souviens très bien du rapport qu'ils ont élaboré et du titre « Quelle métropole pour les citoyens ? ». Je souhaite que la Métropole puisse être plus solidaire, plus inclusive et plus citoyenne ».

Monsieur le Maire : *« Merci Madame MILLET. Je rappellerai également l'analyse à laquelle nous avons participé les uns les autres, par exemple sur l'insertion : nous nous sommes aperçus qu'il y avait cent cinquante structures d'insertion, donc il faut parvenir à mutualiser. Je crois que Madame la Présidente du Sud-Ouest Emploi en sait quelque chose. Concernant l'aide à domicile, c'est pareil : six cent soixante-dix, de mémoire. Une mutualisation irait dans le sens de l'efficacité et de l'optimisation des moyens. Il faut les rassembler, les mutualiser, pour permettre de donner un service à l'utilisateur ou au citoyen qui soit du meilleur niveau possible, au meilleur coût possible pour la collectivité (quand je dis meilleur coût possible pour la collectivité, j'entends meilleur coût possible pour le contribuable) ».*

A. CALLIGARO : *« J'ai lu avec intérêt cette synthèse de l'année 2014. Nous avons entre les mains le dernier rapport annuel de la Communauté urbaine qui présente son activité sous quatre grands thèmes. Dans le rapport de 2015, nous pourrions rajouter un cinquième thème qui sera celui de la fiscalité. J'espère que vous ne manquerez pas de rappeler aux habitants de Saint-Genis-Laval, en votre qualité de vice-président de la Métropole, l'augmentation de 5% votée dès sa création en janvier 2015 ».*

Monsieur le Maire : *« Monsieur CALLIGARO, j'espère que vous n'oublierez pas de rappeler que les Communes voisines de votre sensibilité politique ont augmenté les impôts locaux très récemment et que Saint-Genis-Laval a fait 1% en onze ans. Vous saurez le dire aux électeurs également. À un moment donné, il y a des choix à faire : être en responsabilité c'est prendre des décisions entre régresser, continuer un certain nombre de services, un certain nombre de développements économiques. Les résultats de la Métropole valaient bien effectivement l'augmentation de la fiscalité une fois dans un mandat parce qu'il y avait en face aussi une baisse des dotations de l'État qui allait obérer beaucoup de services à l'utilisateur et de réalisations de la Métropole. C'est un choix mais d'autres communes ont fait aussi ce choix-là et j'espère que vous ne l'oublierez pas non plus ».*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

4. BÂTIMENTS COMMUNAUX

Approbation de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés

Rapporteur : Monsieur Christian ARNOUX

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel. Conformément à l'article L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché tout en étant soumises au Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires. C'est pourquoi dès octobre 2013, la Ville a adhéré au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région

Lyonnaise (SIGERLy) pour l'achat de gaz. Le SIGERLy avait mis en place un accord cadre pour un marché de 2 ans.

Fort de l'expérience acquise ces trois dernières années, le SIGERLy a donc décidé de proposer de nouveau la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Concernant Saint-Genis-Laval, la Ville a contractualisé avec la société DALKIA un marché sur performance pour la quasi totalité de ses bâtiments communaux. Seuls 14 sites (tels que logements de fonction...) n'y sont pas rattachés mais dépendaient du groupement avec le SIGERLy. Aussi il est proposé de reconduire l'adhésion au groupement pour ces 14 sites.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1° ,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération du SIGERLy en date du 14 octobre 2015,

Vu la convention de groupement annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint-Genis-Laval d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés pour 14 sites identifiés dont le FLPA le Colombier, le bâtiment du 102 - annexe mairie et les logements de fonction). Ainsi la participation financière annuelle de la Commune serait évaluée à 0,015€/habitants.

Considérant sa qualité de membre et son expérience en matière d'achat d'énergie, le SIGERLy est désigné en tant que coordonnateur de ce groupement. Toutes les entités mentionnées à l'article 8-I du Code des marchés publics peuvent être membres de ce groupement dès lors que leur siège est situé dans le département du Rhône ou dans le périmètre de la Métropole.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 14 octobre 2015;
- **APPROUVER** le principe de la participation financière de la Ville de Saint-Genis-Laval qui est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention de groupement;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

T. MONNET : « *Juste une remarque pour préciser qu'attachés à la défense de la République, nous nous abstenons concernant cette délibération* ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Abstentions
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

5. BÂTIMENTS COMMUNAUX

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Genis-Laval est engagée dans la mise en place d'actions en faveur du développement durable. Cela s'est traduit le 28 mai 2013 par l'adoption de l'Agenda 21 communal dont l'objectif est d'avoir une démarche de généralisation du développement durable dans les politiques publiques locales et partenariales.

Un des enjeux de l'Agenda 21 est de préserver les équilibres du territoire. Et plus spécifiquement l'action 5 du plan d'action de l'Agenda 21 vise la préservation de la ressource en eau par le biais de la récupération des eaux de pluie.

Les objectifs de cette action sont de :

- constituer des réserves d'eau de pluie;
- limiter les rejets massifs d'eau de pluie dans le réseau en cas d'orage;
- réutiliser l'eau stockée.

Ainsi, la Ville, engagée en faveur de la préservation de la ressource en eau, a mené plusieurs opérations :

- construction de puits perdus pour réinjecter de l'eau dans la nappe (exemple des 30 puits perdus dans le secteur Guilloux);
- mise en place de cuves enterrées avec système de reprise de l'eau pour réinjection dans les sanitaires ou arrosage des espaces verts (exemple de la récupération des eaux de toiture du Gymnase Équinoxe pour les sanitaires);
- sensibilisation des Saint-Genois pour l'utilisation de bacs de récupération des eaux de pluie (exemple de la communication spécifique faite via les outils de la Ville à l'occasion de la journée mondiale de l'eau en 2015);
- installation d'aménagements perméables pour les nouvelles constructions (exemple du traitement des eaux de ruissellement par la création de noues paysagères secteurs Moly et Platanes).

Aujourd'hui la Ville souhaite poursuivre l'implantation de cuve enterrée pour la récupération des eaux de pluie. À ce jour, la Ville compte 8 cuves pour un volume total de 400m³. Le projet est d'implanter une nouvelle cuve de 60m³ à proximité du gymnase Giono. Celle-ci permettra de récupérer les eaux de toiture qui ne seront ainsi pas rejetées dans le réseau d'assainissement. L'eau sera utilisée pour l'arrosage des espaces verts de la commune.

Aussi, au regard de ces éléments, la Ville souhaite solliciter l'Agence de l'eau pour l'accompagner dans sa démarche de préservation de la ressource en eau.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie sur le site du gymnase GIONO.

Arrivée de Monsieur MONNET à 19h50 sur la délibération n°5.

C. ALBERT-PERROT : « *Quel est le montant total de l'installation de cette cuve ? Quelle est la part de la Ville ? Celle de l'Agence de l'eau ? La Ville a-t-elle pour projet d'installer cette neuvième cuve même si elle n'obtient pas la subvention ? L'installation des huit autres a-t-elle été subventionnée ?* »

M. JOBERT-FIORE : « *Les huit autres cuves n'ont pas été subventionnées puisque cette subvention n'existe que depuis 2013 correspondant au programme 2013/2018 de l'Agence de l'eau. Le coût estimatif de cette cuve est de 46 000 euros et on peut espérer une subvention allant jusqu'à 50% du montant des travaux. S'il n'y a pas de subvention, elle sera installée quand même* ».

Monsieur le Maire : « En complément, l'Agence Méditerranée ayant un million d'euros de subventions, de crédits, ce qui est assez faible, je ne suis pas très optimiste par rapport aux 50%. La Ville de Saint-Genis-Laval n'a jamais fait de travaux en fonction des subventions : la médiathèque, l'Équinoxe, le Mixcube ... Si les subventions et les financements arrivent, on les prend avec bonheur. Les subventions pour le terrain synthétique du foot ont été bien réduites à l'arrivée. On fait des travaux parce qu'il y a une utilité, que cela rentre dans le cadre de l'Agenda 21 et qu'à terme on a aussi des baisses de développement; j'espère qu'on pourra aussi mutualiser avec la Métropole par exemple le remplissage de la balayeuse. Ce sont des petites actions comme celles-ci qui font qu'on utilise moins le réseau d'eau potable, donc c'est une diminution à la source des consommations. Je rappellerai simplement qu'avec les 400 m³ en réserve cette année, on a pu arroser l'ensemble des espaces verts malgré la sécheresse et un temps extrêmement chaud alors que d'autres communes ont arraché leurs plantes parce qu'elles n'arrosaient plus; il y avait une interdiction d'arroser qui ne s'imposait pas pour Saint-Genis-Laval puisque nous avons de l'eau qui ne provenait pas du réseau public, ni des rivières, ni de la nappe phréatique ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6. FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2016

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2016.

I - LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

A - Environnement macro-économique

En ce qui concerne le taux de croissance prévisionnel retenu pour 2016, celui-ci reste dans l'absolu toujours faible. Rappelons qu'au plan institutionnel le législateur est souverain pour décider de voter ou d'amender la prévision de croissance proposée par le gouvernement qui conditionne la politique budgétaire de l'État qui s'impose et a des impacts sur les finances communales.

La loi de finances 2016 a été établie au vu d'une croissance de 1 % en 2015 et d'une hypothèse de 1,5 % pour 2016. D'après l'INSEE, l'économie française devrait après « *une année de reprise modérée en 2015 s'accélérer au premier semestre 2016 pour atteindre +1,3% sur un an à la fin de celui ci* ». Les prévisions sont cependant variables suivant les économistes.

Le cours des matières premières et tout particulièrement celui du pétrole est à un niveau très bas, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages, des entreprises et des collectivités. Il est à son plus bas niveau depuis 2009. L'instabilité géopolitique ne semble pas susceptible d'impacter les cours qui devraient rester faibles. Le ralentissement de l'économie en Chine devrait, du fait de la baisse de la demande, contribuer à les stabiliser.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation est stable en France et devrait le rester également en 2016. Au regard du faible niveau d'inflation de la zone euro, la BCE devrait continuer à pratiquer une politique monétaire accommodante qui contribue à maintenir des taux d'intérêts très bas de manière à stimuler l'investissement des ménages et des entreprises. Notons par ailleurs que les récentes turbulences boursières sur les marchés

chinois et asiatiques ne devraient pas avoir d'impacts sur les pays développés comme ceux de la zone euro mais impacter les pays producteurs de matières premières.

L'investissement des entreprises a nettement progressé sur 2015 et devrait continuer de la sorte en 2016 du fait des éléments précités et d'autres conditions favorables (pacte de responsabilité et CICE). Il en résulte des perspectives haussières en termes d'effectifs dans les enquêtes de conjoncture, notamment pour l'intérim et l'emploi salarié. Le taux de chômage a progressé ponctuellement (10,6 % après 10,4 %) au troisième trimestre 2015, mais devrait retrouver en 2016 son niveau du deuxième trimestre 2015 (10,0% en France métropolitaine). Pour l'INSEE, la hausse attendue de l'emploi serait en effet supérieure à la variation de la population active ce qui permettrait la diminution du nombre de chômeurs.

Malgré ces facteurs positifs, la consommation des ménages qui conditionne la TVA encaissée par l'État semble s'être repliée légèrement fin 2015 mais devrait se « redresser » début 2016.

B - Les prévisions pour les finances publiques en 2016

Après une exécution du déficit en 2014 à 3,9% du PIB, le gouvernement a annoncé une prévision d'exécution du déficit en 2015 à - 3,8% du PIB. La prévision 2016 implique une réduction du déficit de 0,5% pour se chiffrer à -3,3% grâce à un plan d'économies en dépenses de 16 milliards d'euros et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

L'objectif d'un déficit en dessous des 3% en 2017 est toujours maintenu. Le respect de cet objectif de déficit en 2017 (au sens de Maastricht) repose sur une réduction des dépenses publiques et des efforts budgétaires.

Le déficit public devrait passer à 3,3 % en 2016 après 3,8 % du PIB en 2015 pour atteindre moins de 3% en 2017. Ainsi, le déficit s'établirait à -72,3 Md€ en 2016 contre -73,3 Md€ en 2015.

La dette publique s'établirait à 96,5 % du PIB en 2016 contre 96,3 % (+ 0,7 point) en 2015 et évoluerait de la façon suivante :

Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques			
(Points de PIB)	2014	2015	2016
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	95,6	96,3	96,5
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	76,6	77,5	78,3
dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	8,8	8,7	8,5
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	10,1	9,8

Source : Rapport économique, social et financier- Perspectives économiques et des finances publiques –
Projet de loi de finances pour 2016

Pour atteindre cet objectif, la loi de finances précise que « le programme d'économies s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts. Toutes les administrations publiques sont ainsi concernées par le programme d'économies » comme le souligne le tableau ci-dessous :

Programme d'économie (en milliards d'euros)

	2015	2016	2017	2015-2017
État et agences	8,7	5,1	5,2	19
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
Protection sociale	6,4	7,4	6,5	20,3
TOTAL	18,6	16	15,4	50

C - Les mesures concernant les collectivités dans la Loi de Finances 2016

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours

financiers de l'État, dont l'évolution annuelle était autrefois fonction de l'inflation (hors tabac) et de la croissance.

L'enveloppe normée est composée essentiellement de la dotation globale de fonctionnement, de différentes dotations de fonctionnement et de variables d'ajustement (constituées principalement par les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

Le programme de stabilité 2014-2017 prévoit une diminution de 11 milliards d'euros en 3 ans des concours financiers de l'État aux collectivités, un montant qui atteindra même 12,5 milliards d'euros d'ici à 2017 en intégrant la baisse déjà survenue en 2014.

Pour la seule année 2016 ce sera une baisse globale de 3,67 milliards d'euros qui s'ajoute aux précédentes et se répartit entre les différentes catégories de collectivités locales selon les mêmes modes de calcul qu'en 2014 et 2015. Pour mémoire, les communes participaient à l'effort à hauteur de 1,45 milliards.

Cette réduction sera reconduite, en volume, à l'identique en 2017.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La principale ressource qui nous concerne dans ces concours est la dotation globale de fonctionnement qui a représenté en 2015 une recette de 2 millions d'euros pour Saint-Genis-Laval.

La loi de finances 2016 prévoit au niveau global une diminution de la seule DGF de -9,6% par rapport à la loi de finances 2015 (hors variable liée à la population). Notons par ailleurs que l'entrée en vigueur de la réforme prévue initialement à l'article 58 du projet de loi est à ce jour repoussée d'un an (et donc à 2017). Il devrait en résulter pour la Ville pour la seule année une perte de l'ordre de 450 000€ par rapport à 2015, soit 900 000€ sur deux ans.

Le **FCTVA**, fonds de compensation de la TVA correspond à une dotation de l'État, calculée en appliquant un taux de **16,404%** (15,482% jusqu'à présent) aux dépenses d'investissement N-1 éligibles. Cette recette évolue donc parallèlement aux dépenses d'équipement de la commune. Il est maintenu exclu de l'enveloppe normée. L'assiette du FCTVA devrait légèrement évoluer à la marge et intégrer certaines dépenses d'entretien de bâtiment ce qui n'aura toutefois pas d'effet côté « recettes » avant 2017.

Outre la progression de la péréquation verticale (financée par les collectivités elles-mêmes via notamment la baisse des variables d'ajustement de l'enveloppe normée), la péréquation horizontale poursuit sa montée en puissance.

Ainsi le **Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés avec pour objectif initial d'atteindre 2% des ressources fiscales du bloc communal en 2016 (et chaque année suivante). Les montants prélevés continueront d'augmenter en 2016 mais de manière plus modérée. Il en résultera une hausse de cette dépense pour la Commune et ce, sans contrepartie. Le total prélevé en 2016 en France sera d'un milliard d'euros contre 780 millions en 2015. De manière nationale, ce prélèvement est passé de 150 millions à 1 milliard, ce qui représente sur cette période une hausse de + 566%.

Ce prélèvement devrait augmenter encore pour atteindre 1,15 milliard € en 2017.

Ceci se traduit par des hausses de dépenses successives et progressives pour la Commune. Le montant de cette dépense pourrait donc s'établir à Saint-Genis-Laval autour de 180K€ (sur une base totale d'un milliard d'euros), soit une augmentation de + 18,4% par rapport à 2015 (et de 592% par rapport à 2012, la dépense était de 26 k€ pour mémoire).

Les mesures pour « préserver les capacités d'investissement des collectivités des effets de la baisse des 3,67Md€ » : une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local de 800M€ en 2016 destinée à financer des dépenses et des projets précis « transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ».

Cependant, une partie de ce fonds ne profite pas à toutes les collectivités et ne concerne pas Saint-Genis-Laval. Il viendra abonder les autres dotations d'équipement versées par l'État comme la dotation d'équipement des territoires ruraux par exemple.

Un fonds d'amorçage reconduit

Le « fonds de soutien aux communes » pérennisé au-delà de 2015-2016 continue à s'appliquer (sous condition de l'élaboration d'un PEDT). Aussi Saint-Genis-Laval ayant élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT), le fonds d'amorçage attendu pour 2016, 78 K€ attendus au titre de 2015) devrait s'établir à un niveau équivalent sur 2016.

Revalorisation des bases de fiscalité

Enfin, la revalorisation des valeurs locatives (bases de fiscalité directe locale) est fixée par l'État à 1% pour 2016. Pour mémoire, elle était de 0,9% en 2014 et en 2015 et de 1,8% entre 2012 et 2013.

Au final, les budgets des collectivités continueront à être soumis à de fortes tensions en 2016 et les années suivantes. Les recherches d'économies déjà engagées et la mutualisation des services devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face.

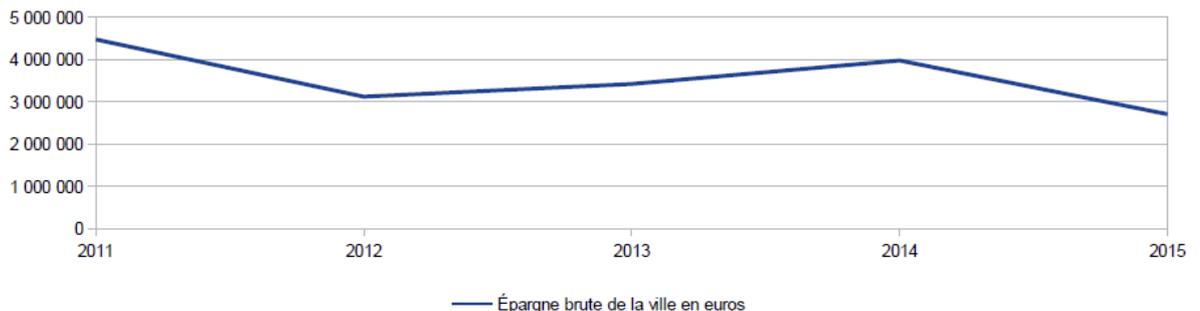
La collectivité ne peut faire l'économie de poursuivre sa réflexion stratégique pluriannuelle, visant à reconsidérer son champ d'action et à intervenir sur le périmètre le plus pertinent.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

A - La section de fonctionnement

Depuis 2012, les collectivités locales voient leur épargne brute s'affaiblir. En 2015 l'épargne brute des communes serait à nouveau en repli mais dans des proportions un peu moins marquées qu'en 2014 (-4,4% après -9%). Cette tendance a déjà été observée également en 2012 pour Saint-Genis-Laval. En 2015, le budget limite la diminution de l'épargne brute sans toutefois pouvoir la stopper complètement.

Graphique d'évolution de l'épargne brute



Avec une épargne brute de 2,7M€ (budget 2015) et un taux d'épargne brute de plus de 13% (ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), la collectivité bénéficie toujours d'une situation financière saine.

De manière plus détaillée, l'effet de ciseau sera à surveiller dans le contexte actuel des finances locales (nouvelles charges conjuguées à une augmentation des prélèvements).

Les importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies menés devront être poursuivis (près de -7,1% sur les charges à caractère général entre 2013 et 2015). Cependant, bien que maîtrisées, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,5% au budget 2015 impactées principalement par :

- la mise en place, en année pleine, de la réforme des rythmes scolaires,
- l'augmentation des prélèvements : hausse du FPIC.
- des évolutions externes à la collectivité se répercutant sur les charges de personnel (suppression de la journée de carence, Glissement Vieillesse Technicité, augmentation

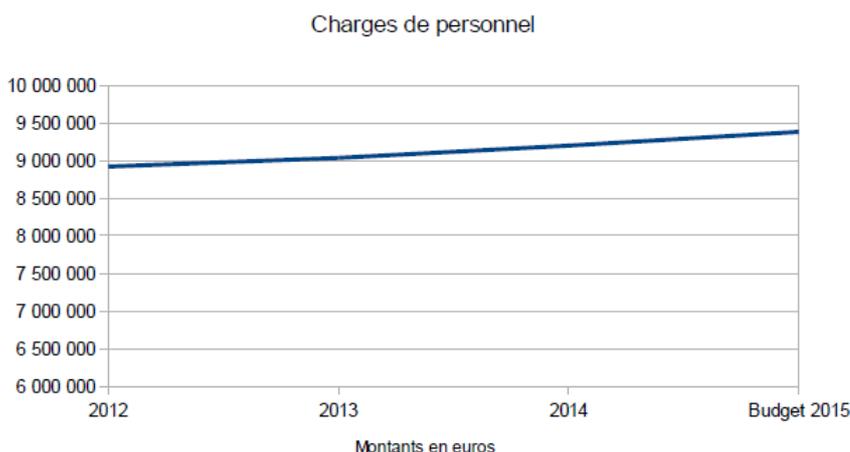
du SMIC horaire, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation des cotisations patronales, augmentation de l'assurance statutaire).

Ressources humaines

Les éléments évoqués ci-dessus produiront des effets de manière pluriannuelle sur les budgets 2016 et suivants. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel sera aussi caractérisée par la pérennité de la réinternalisation de certains services publics comme celui de Gône accueil.

La recherche de l'optimisation organisationnelle restera une priorité de la collectivité de manière à contenir l'évolution de la masse salariale tout en délivrant un service public efficient pour les Saint-Genois.

Évolution de la masse salariale



Il convient de relever que l'évolution nette de ces dépenses à Saint-Genis-Laval présente une croissance modérée (+1,7% sur la période), ce qui est à inférieure à la progression des dépenses de personnel des autres communes qui est de l'ordre de 3% en moyenne.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement quant à elles diminuent de - 1,8% au BP 2015. Même si de nouvelles recettes sont recherchées, force est de constater que la structure même des recettes de fonctionnement évolue.

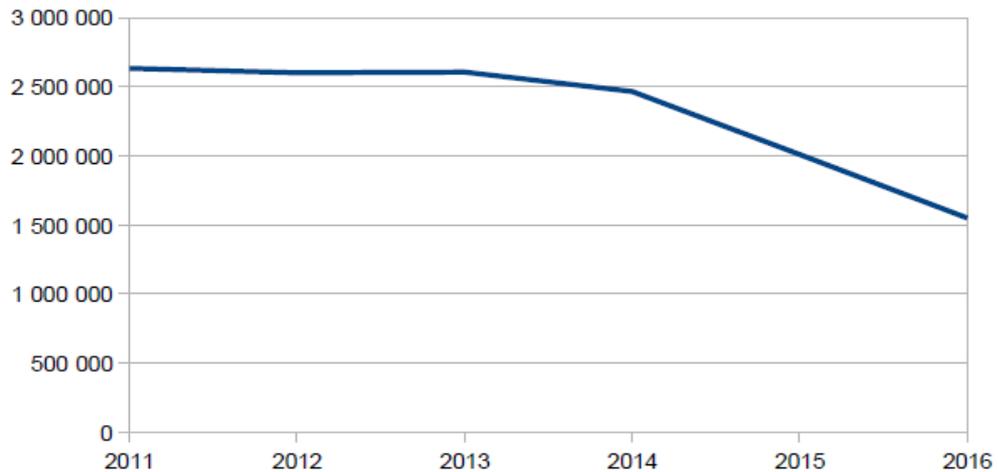
Les recettes exceptionnelles, par définition, ne se reconduisent pas d'une année à l'autre et ne sauraient présenter un caractère ni une réponse structurelle et pérenne aux besoins de financement de la Ville.

Ainsi les deux principales recettes de fonctionnement que sont la fiscalité directe et la dotation globale de fonctionnement évoluent entre 2014 et les prévisions 2015, respectivement de +3,7% (liée à la progression physique des bases et à la revalorisation des bases par l'État de +0,9 %) et de - 12,9% pour la DGF.

C'est concrètement près de 450 000 € de DGF que la Commune a perdu entre 2014 et 2015 (près de 4 points d'impôt).

La prévision sur 2016 de la DGF est à nouveau de - 450 000€, soit - 900 000€ sur 2 ans.

Si aucune action n'avait été menée sur les dépenses, il nous aurait fallu augmenter la fiscalité communale de 8 points.

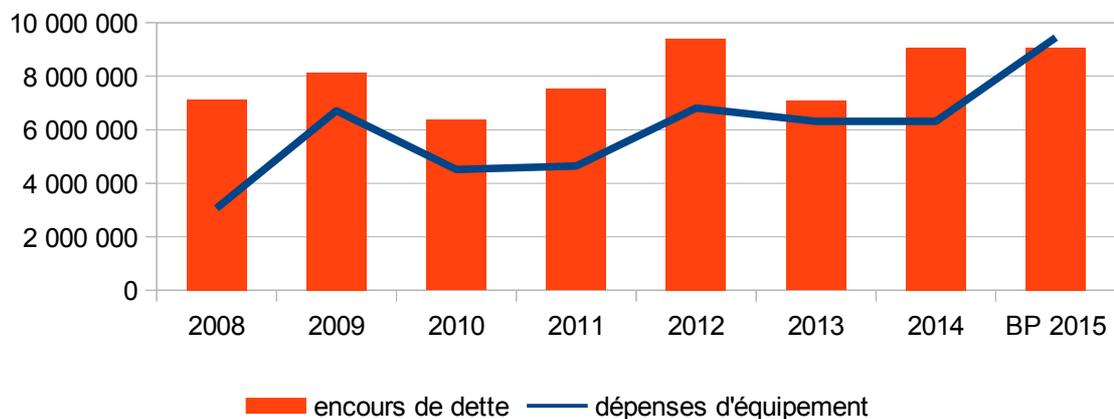


B - L'endettement et niveau d'investissement

Un encours de dette maîtrisé

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2010 et un ré-endettement progressif et modéré les années suivantes. Le graphique ci-dessous retrace à la fois la dynamique des dépenses d'équipement et cette évolution de l'endettement (sur ce dernier 2015 est similaire à 2014 car il s'agit de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2015, les éléments définitifs n'étant pas encore connus).

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2016 résulte de la différence entre le remboursement de la dette « ancienne » et les nouveaux emprunts contractés pour équilibrer l'exercice 2015.



La capacité de désendettement de la Ville (calculée au 1^{er} janvier 2015) se situe à 3,4 ce qui signifie qu'il faudrait un peu plus de 3 ans à la collectivité pour amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Cette situation est saine et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise. En effet, pour une commune, la zone dangereuse commence autour de 10 à 12 ans.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio dette/RRF progresse pour tous les niveaux de collectivité depuis deux ans. Son niveau pour l'ensemble du bloc communal est particulièrement élevé comme le souligne le tableau ci-dessous (81,2% sur la base des dernières données disponibles). En comparaison, Saint-Genis-Laval se situe à un niveau assez bas en 2013 :

	Ensemble du secteur communal 2013	SGL 2013
Dette au 31 décembre /RRF	81,20%	33,93%
Annuité de la dette /RRF	10,40%	2,23%

Source : DGFiP, les collectivités locales en chiffres 2015

Pour l'ensemble des communes en 2015, l'encours de dette et les emprunts devraient progresser (de l'ordre de +1,1% selon l'étude Territoires et Finances 2015 de l'AMF/La Banque Postale). Il en sera ainsi mais de manière plus marquée pour Saint-Genis-Laval compte tenu de la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les nouveaux équipements. Le niveau d'endettement se relèvera tout en conservant un niveau convenable.

Hausse soutenue des dépenses d'équipement

Avec une moyenne annuelle de 6,15 M€ depuis 2008, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par un autofinancement important et un endettement maîtrisé. Avec plus de 9M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2015 (+49% par rapport aux prévisions 2014), cet objectif est encore maintenu. Ce volontarisme contraste avec le comportement global des communes qui est caractérisé à l'inverse par un repli marqué des investissements communaux (-5,3 milliards d'euros et -21% anticipés sur fin 2015 par rapport à 2013 selon l'étude Territoires et Finances 2015 de l'AMF/La Banque Postale). Il en résulte des impacts négatifs pour certains secteurs d'activités comme celui des travaux publics.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Au regard de la diminution des financements, le budget 2016 repose sur trois axes majeurs :

- d'une part concevoir des partenariats sur le territoire,
- d'autre part préserver encore la stabilité des taux de fiscalité,
- enfin agir pour l'avenir du territoire.

Ces orientations concrétisent les engagements pris avec les Saint-Genois dans le cadre du contrat municipal, même si le contexte économique et financier complique largement les choix et ce notamment du fait de l'évolution négative des ressources attribuées par l'État.

Concevoir des partenariats sur le territoire au regard de la diminution des financements

Comme développé dans la partie précédente, les charges générales de la collectivité ont été particulièrement contraintes et ont diminué les années précédentes.

Aujourd'hui, les pistes d'économies substantielles ne résident plus de manière endogène (les marges résiduelles de progression sont réduites) mais de manière exogène.

À ce titre, les actions mises en œuvre pour nos concitoyens doivent l'être dans une logique de subsidiarité, d'efficacité et de complémentarité.

Ainsi, les coopérations doivent se développer, les mutualisations doivent s'initier pour in fine un meilleur service adapté et un coût minoré.

→ avec les associations

Le tissu associatif saint-geinois est historiquement dense et l'accompagnement de la Commune a été rappelé en partie précédente. 10% du budget, soit 2, 55 millions d'euros, y sont directement consacrés par les subventions et cette proportion augmente au regard des avantages en nature accordés (de la mise à disposition de la maintenance et de l'entretien de bâtiments, de terrains, de salles, et de matériel).

Une des priorités sera de favoriser la mutualisation entre associations. Cette logique n'est pas une nouveauté à Saint-Genis-Laval. En effet, c'est celle-là même que doivent poursuivre SAGA et le CADEC.

Il convient aujourd'hui de passer à une nouvelle phase, de dépasser certains individualismes pour initier des rapprochements entre associations notamment sur des fonctions ressources ou tout simplement pour assurer la pérennité des structures.

Ces mutualisations doivent être pensées à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi ou de la métropole. À titre d'exemple, plus de 170 associations œuvrent dans le domaine de l'aide à

domicile sur la métropole, or leur situation financière est souvent fragile et le contexte réglementaire en évolution et visant à regrouper les SSIAD (services de soins) et l'aide à domicile.

Par ailleurs, si la Ville s'est imposée les dernières années des diminutions de charges, son financement envers les associations était resté globalement stable.

Compte tenu du contexte financier aujourd'hui encore plus contraint, l'effort requis par l'État sera aussi décliné envers les associations.

Ainsi, la Ville poursuivra sa contribution à hauteur globale réajustée à 2,47M€ (-3% correspond à -76,5K€), réajustement qui sera également mis en œuvre en 2017.

Au-delà de ces axes, la Ville, qui a évalué sur 2015 les moyens mis à disposition des associations (une des bases préalables au contrat d'objectifs et moyens), engagera la deuxième phase de la construction des contrats en 2016 : mises en œuvre partenariales des politiques publiques.

→ avec la Métropole (Pacte)

Depuis 2011-2012, le Grand Lyon avait initié avec les communes différents groupes de travail visant à optimiser l'action publique et son financement. Ainsi des groupements de commandes (fournitures de bureau, produits d'entretien, fourniture d'énergies...) ont été mis en œuvre pour optimiser l'achat public.

De plus, des conventions de gestion ont été développées afin que la collectivité la plus adéquate gère certaines prestations pour le compte d'autres (instruction des permis de construire...).

Dès lors, le partenariat et le rapprochement Communes-Métropole prenaient forme.

La Métropole créée au 1^{er} janvier 2015 constitue sur ce point la concrétisation de ces partenariats initiés.

Et le Pacte métropolitain vise en ce sens à proposer une méthodologie et des champs d'intervention afin d'optimiser l'exercice des compétences entre Communes et Métropole, ainsi que leur financement.

Aussi, l'année 2016 aura pour objectif d'étudier les modalités de coopération avec la Métropole sur les dix champs retenus lors du Conseil municipal du 4 novembre dernier et identifier les économies en découlant.

Pour rappel, les thématiques retenues sont les suivantes : l'action sociale, l'accueil, l'information et l'orientation de la demande sociale, l'instruction des garanties d'emprunt, les modalités de travail quant à l'économie de proximité, l'insertion sociale, la gestion des espaces publics complexes, la qualité de propreté des espaces publics, les synergies possibles entre écoles primaires et collèges.

Au-delà de ces réflexions à poser entre Communes et Métropole, il sera également recherché une optimisation des ressources entre collectivités comme sur les champs de l'informatique, des archives ...

Préserver la stabilité des taux de fiscalité

La stabilité de la pression fiscale communale implique de contraindre la masse salariale et de modifier certaines prestations ainsi que leur mode de financement. Le niveau d'autofinancement de la collectivité va être intrinsèquement lié à l'évolution de son niveau de pression fiscale.

La masse salariale est caractérisée par l'existence de nombreux facteurs exogènes présentés précédemment qui s'imposent à la Ville mais aussi par une certaine rigidité.

Le financement du service public communal s'effectue de manière générale par l'autofinancement, les subventions versées par des partenaires externes (l'État et tout particulièrement la CAF en matière de petite enfance et de jeunesse) ainsi que les tarifs payés par les usagers.

Une réflexion sur la répartition entre les utilisateurs et les contribuables sera menée sur 2016 de manière à évaluer dans quelle mesure des évolutions sont possibles de façon à renforcer l'équité dans la fixation des tarifs mais aussi à réévaluer la part de financement qui doit être supportée par l'utilisateur au titre de la prestation dont il bénéficie et par le contribuable au titre de la solidarité.

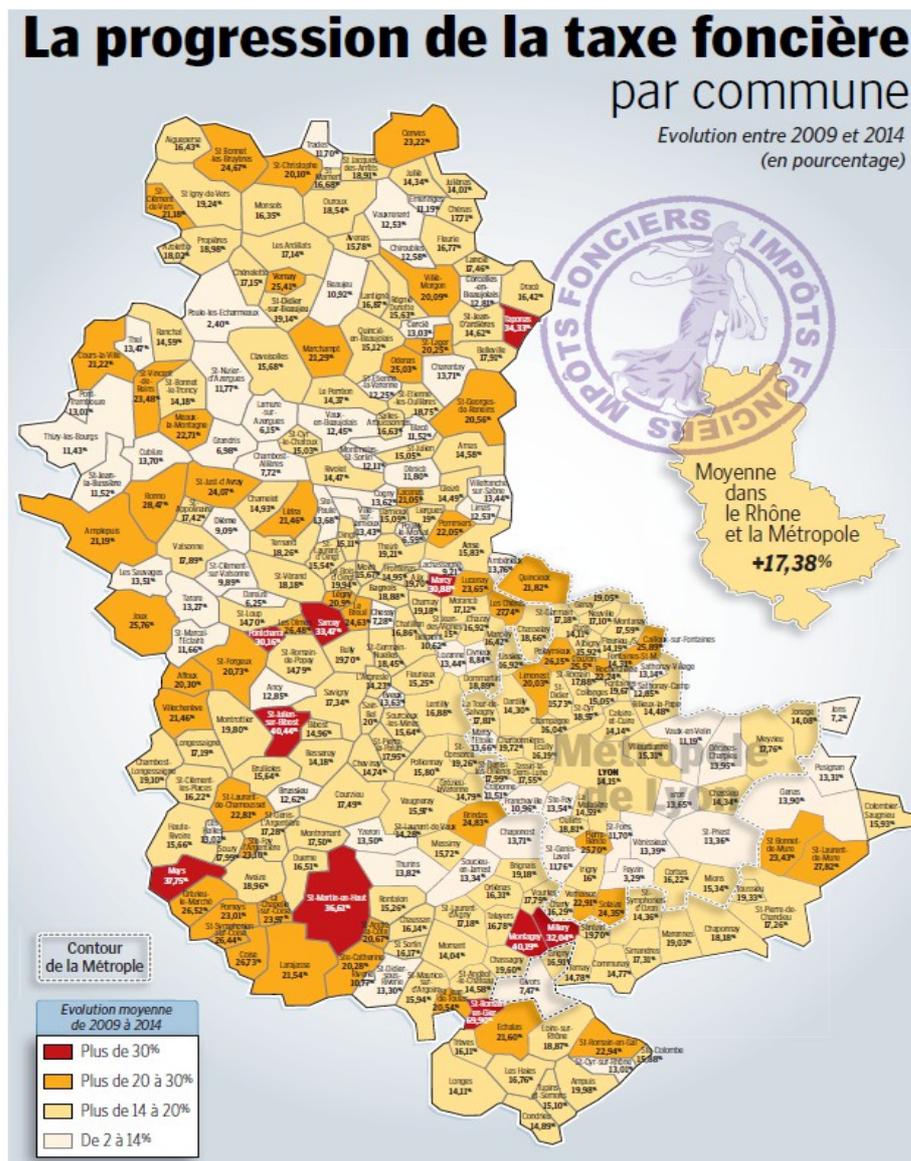
De manière complémentaire, certains événements soutenus par la collectivité seront réexaminés de façon à optimiser les coûts tout en répondant aux attentes de la population en termes de fréquence et de qualité. Par exemple, des festivals et des événements seront repensés dans leurs modalités ou organisés en « en biennale » en lien avec les partenaires de la ville.

Ces actions conjointes qui seront menées en parallèle permettront d'agir positivement sur les capacités d'autofinancement de la ville.

Le budget 2016 sera proposé sans augmenter les taux communaux avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti.

À ce titre on rappellera l'effort communal réalisé. En effet, les taux communaux n'ont pas varié depuis plus de 5 ans et sur une période de plus de 10 ans l'évolution s'est limitée à 1% au total.

Ces efforts sont mis en évidence sur la carte ci-après (source le Progrès du 22/10/2015) où Saint-Genis-Laval a une évolution moyenne parmi les plus faibles sur l'agglomération lyonnaise (la variation résulte du seul impact des revalorisations des bases décidées par l'État).



Agir pour l'avenir du territoire

La collectivité a le devoir d'anticiper l'évolution de son territoire, de ses besoins. C'est pourquoi elle a décliné un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement pour prendre en compte ses capacités financières et ses capacités à les mettre en œuvre.

En 2016, ces orientations s'articuleront sur les trois thématiques suivantes :

- assumer le développement des nouveaux services,
- préserver l'entretien du patrimoine,
- poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI).

→ assumer le développement des nouveaux services (contrat municipal et Agenda 21 : plan numérique dans les écoles, réaménagement accueil, dématérialisation de la chaîne comptable ...)

→ préserver l'entretien du patrimoine

Avec une moyenne annuelle de 6,57 M€ depuis 2010, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par une épargne préservée et un endettement maîtrisé. Avec près de 9,4 M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2015, cet objectif est encore maintenu en 2016.

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de poursuivre un entretien régulier dans le temps afin de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents.

Ainsi, en 2016, des enveloppes (basées sur les moyennes des années précédentes hors grosses rénovations) seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public.

Plus d'un million d'euros y sera consacré.

À ce titre, la programmation pluriannuelle définit pour l'année 2016 des opérations d'entretien conséquentes telles que les étanchéité des toitures du gymnase Giono, de celle de la Mouche. Il est à noter que la politique développement durable, présente systématiquement dans les projets de la Ville, sera à nouveau mise en œuvre avec notamment la récupération des eaux de pluie des toitures.

→ poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets seront à mener sur la durée du mandat.

Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets et actions à envisager.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Darcieux, Barolles - Collonges)		=====	=====			
MDQ Collonges	=====					
Médiathèque B 612, la Mouche	=====					
PM et vidéoprotection	=====					
Espace sportif abrité		=====	=====			
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, GS Ste Eugénie	=====					
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors	=====					
Actions sociales	=====					
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie					=====	=====
Économie - commerces et emploi	=====					
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux					=====	
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie /arrivée du métro (extension)						=====

Ainsi, en 2016 - 2017, sur le secteur urbanisme-voirie plusieurs opérations seront poursuivies telles que la seconde tranche des travaux de requalification du chemin de Moly et la requalification de la rue François Vernaton.

Pour l'été, sera livrée la voie Marc Riboud, la Ville y participant financièrement pour les actions relevant de ses compétences à savoir espaces verts, cheminements et éclairage public. En application de la convention de maîtrise d'ouvrage et la convention fonds de concours, le budget 2016 prévoira 318 k€ de crédits.

Par ailleurs, 2016 verra la restructuration de La Mouche pour sa réouverture complète en septembre 2016. Concernant l'espace sportif abrité au complexe Henri Fillot, la définition du programme sera établie sur l'année.

Afin de valoriser le cœur de ville, la Ville proposera également un programme de « rénovation des façades » et l'accompagnement financier des propriétaires afin de prendre en compte les difficultés que certains pourraient rencontrer au regard des prescriptions ABF...

Enfin le PLU-H concrétisera la volonté de la Ville de conserver ses équilibres économiques, environnementaux et d'habitat

À ce titre, le linéaire strict, complément de la possibilité de préemption des fonds artisanaux et commerciaux, sera étendu rue de la Liberté et conforté sur l'avenue Clemenceau, rue de la Ville.

La mixité économique des zones industrielles est confirmée et la ZAC des Barolles complétée à l'est.

Saint-Genis-Laval est donc caractérisée par une situation financière saine qui lui permet de poursuivre son évolution dans un contexte économique contraint qui s'impose à elle et obère ses marges de manœuvre.

La réduction de ses recettes par l'État s'élève à près de 650 000€ par an, soit plus de 5 points d'augmentation de la fiscalité. Ainsi les efforts doivent être constants afin de ne pas repercuter cette restriction sur les impôts des Saint-Genois.

Par ailleurs, sur l'ensemble du mandat, c'est une perte de ressources de l'ordre de 4 millions d'euros ce qui correspond au coût de réalisation d'un équipement public.

Or l'arrivée du métro, l'aménagement raisonné du vallon des hôpitaux doivent s'accompagner par la réalisation de nouveaux équipements communaux tels un groupe scolaire, un restaurant scolaire à Sainte Eugénie.

De nouvelles marges de manœuvre doivent donc être dégagées collectivement grâce à l'action de l'ensemble des acteurs du territoire.

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur MASSON de cette présentation claire et synthétique de nos contraintes financières et en même temps notre développement pour l'avenir ».

A. CALLIGARO : « Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, puisqu'il s'agit bien d'un débat, il y a plusieurs points sur lesquels nous souhaitons échanger. Nous nous réjouissons de l'absence d'augmentation des taux communaux pour l'année 2016. Toutefois, nous avons bien en tête l'augmentation de 20% des taxes d'habitation pour les résidences secondaires à laquelle nous nous opposons. Cette opposition n'est pas idéologique mais s'inscrit dans un souci de justice fiscale. En effet, les citoyens qui possèdent des résidences secondaires ne sont pas tous de riches propriétaires cupides; ils sont dans leur grande majorité de petits épargnants ayant investi le fruit du travail d'une vie. Pour flatter une partie de votre électorat, vous avez pris une décision que nous jugeons injuste fiscalement. Comme vous le notez, nous rappelons l'importance du tissu associatif à Saint-Genis-Laval, vecteur de ce que vous appelez le « vivre ensemble ». Nous constatons que vous utilisez la cohésion sociale et la vie associative comme un outil politique en appliquant des mesures discriminatoires en fonction de ce que vous appelez l'intérêt communal. En effet, selon des critères subjectifs, que seul vous maîtrisez, certaines associations se voient appliquer des tarifs préférentiels. Ce n'est pas notre vision du vivre ensemble. De nombreux présidents d'associations nous demandent d'être le relais de cette incompréhension auprès du Conseil municipal et souhaiteraient plus de clarté et de transparence sur les tarifs de locations de salles, par exemple. Avec les associations, nous déplorons la fin de la gratuité annuelle de l'occupation des salles. En toute sincérité, Monsieur le Maire, quelle est l'économie réalisée avec une mesure aussi impopulaire et si mal perçue ?

Monsieur le Maire, sans avoir votre niveau en matière de finances publiques, je me permettrai de comparer deux courbes de significatives que vous retrouverez en page 5 de la délibération : d'un côté, les charges de personnel sont en constante augmentation, passant d'un peu moins de neuf millions d'euros à près de neuf millions cinq cent mille euros en trois ans. De l'autre côté, la courbe des recettes de fonctionnement est en constante diminution depuis 2012, avec une baisse significative de près de 2% depuis le budget de l'année dernière. Sans être un grand économiste, mais en bon père de famille, je suis très inquiet pour l'avenir. Au lieu de racler les fonds de tiroirs, ne serait-il pas courageux de mettre fin à la course folle de l'augmentation ininterrompue de la masse salariale ? La meilleure économie, ce sont les dépenses qu'on n'engage pas.

Concernant l'urbanisation galopante de Saint-Genis-Laval, nous avons bien compris que vous voulez laisser dans l'histoire la marque d'un maire bâtisseur. Noble intention ! Néanmoins nous estimons qu'il s'agit là d'une vision « courtermiste ». En effet, en accueillant de nouvelles populations, vous allez rapidement augmenter les recettes fiscales mais les familles d'aujourd'hui, ce sont des crèches demain, des écoles après-demain, des collèges, des lycées et des maisons de retraite. Nous pensons que votre décision est irresponsable puisque vous léguerez une dette à votre successeur - à moins que ce ne soit votre objectif ? - . Il sera peut-être intéressant de nous faire part de votre projet pour 2020 : trente mille habitants ou plus ? La vraie richesse de Saint-Genis-Laval réside dans son cadre de vie; nous craignons que votre urbanisation intensive la mette à mal.

Pour conclure, nous saluons votre volonté d'investir. Néanmoins, elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie et des finances de la Ville. Notre position est constructive et raisonnable. Comme nous l'ont demandé de nombreux Saint-Genois qui nous ont fait confiance, nous continuerons à être attentifs sur votre gestion de la Ville jusqu'à la fin du mandat ».

T. MONNET : « Merci Monsieur MASSON pour cet exercice de présentation qui n'est pas facile. On sentait toutefois que le volcan avait quelques engorgements dans la voix ! J'imagine que cela a dû compliquer votre exercice.

Votre présentation du contexte financier actuel et à court terme de la France et des collectivités est claire et précise, même si vous avez été plutôt optimiste d'avoir pensé que les turbulences boursières asiatiques n'auraient pas d'impacts sur la zone euro !

Vous nous présentez ensuite la situation financière de la Ville que vous jugez saine et nous ne vous contredirons pas sur ce point. Par le passé nous nous sommes exprimés en ce sens, en toute honnêteté, mais nous avons appris à nos dépens que l'honnêteté politique est trop souvent bien mal récompensée par ceux-là même qui la promeuvent !

Trop souvent nous vous avons félicité sur de nombreuses actions en faveur de la culture, des jeunes, des seniors et autres, mais lorsque nous nous avisons d'émettre un « mais » qui exprimait notre désaccord sur certains points, ce qui pour nous était un moyen de proposer d'autres choix, nous ne récoltions qu'une volée de bois vert et le faiseux renvoyait alors le diseux à ses incompétences notoires !

Après, vous voudriez, comme vous le dites dans la presse, que nous vous fassions des propositions ! Mais à quel moment nous avez-vous tendu la main ? Est-ce que le fait de ne pas nous permettre d'être présent dans de très nombreuses commissions comme par exemple celui des rythmes scolaires, de la bourse municipale des jeunes, est un message subliminal pour nous dire que vous nous aimez ?

Arrêtons-là l'hypocrisie ! Vous avez bien trop à gagner politiquement à laisser vos oppositions sur la touche. Il est bon ton de faire savoir que Monsieur CRIMIER est apolitique, qu'il ne fréquente pas la Droite, ni la Gauche, et encore moins le Front National ! Sauf lorsque quelques petits transfuges peuvent se faire au détour d'une proposition de poste ou lorsque quelques petits rapprochements vous font gagner les élections !

Mais revenons au débat. Et parlons de vos orientations budgétaires 2016 qui reposent sur les trois actes qui ont été cités. Concernant les partenariats sur le territoire, vous rappelez que les charges générales de la Commune ont été particulièrement contraintes ces dernières années et qu'aujourd'hui, je vous cite, « les pistes d'économie substantielles ne résident plus de manière endogène mais de manière exogène ». Pourtant vous poursuivez votre politique de déstabilisation du monde associatif en le sollicitant pour qu'il réduise de 3 % sa demande de subvention et autant pour l'année prochaine. Je ne considère pas que 6 % sur deux ans correspondent à de petites économies substantielles pour une association. Nous y reviendrons avec l'axe suivant, à savoir celui à proprement parler des associations.

Vous pointez, concernant celles-ci, que leur accompagnement financier de la Commune était resté globalement stable, mais il faut tout de même savoir que le pourcentage des subventions attribuées aux associations, par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, a baissé de 5,5 % entre 2010 et 2011, puis de 7,9 % entre 2011 et 2012, de 0,5 % entre 2012 et 2013, une légère revalorisation entre 2013 et 2014, et plus conséquente entre 2015 et 2016 ont eu lieu, en lien avec l'application des rythmes scolaires, mais vous envisagez une baisse de 3 % des subventions en 2016 et 2017.

C'est ainsi, pour 2016, une économie de 76 500 euros réalisée en défaveur des associations. Et cela nous ne l'acceptons pas ! Après les nouveaux tarifs 2016 des salles communales généreusement accordés au monde associatif - que Monsieur CALLIGARO a bien repris dans sa déclaration -, vous vous attaquez maintenant à leur équilibre précaire, tant au niveau de leurs finances qu'au niveau de leur fonctionnement.

Vous êtes, Monsieur le Maire, dans votre tour d'ivoire métropolitaine; vous vous flattez de votre bonne gestion auprès de vos amis, vous affichez à qui mieux mieux que vous arrivez à faire plus avec moins, vous criez sur les toits que vous ferez encore plus avec moins ! On vous montre en exemple, on vous congratule pour vos très bons résultats. Cela devient obsessionnel de votre part. Et pour persuader tout à chacun qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, que la rigueur doit être forcément de mise pour tout le monde, vous appliquez la méthode Couet : faire plus avec moins, un leitmotiv qui nous est servi à longueur de discours, d'échanges, pas une phrase sans que vous fassiez référence au contexte difficile de la Commune, qu'il n'y a plus d'argent, comme si les Saint-Genois ne s'en rendaient pas compte et qu'ils vivaient sur le petit nuage de vos amis les Bisounours ! Il n'y a donc pas, selon vous, d'autres échappatoires que de demander aux associations une baisse supplémentaire de 3%. Pourtant, dans le même temps, on sort de terre la Maison de quartier des Collonges, une nouvelle gendarmerie, une médiathèque toute neuve, des aménagements à la mairie ... ; on travaille à la rénovation de l'espace culturel de La Mouche ... Croyez-vous que les gens soient aveugles, stupides au point d'avaloir toutes ces couleuvres ? La Commune dépense des dizaines de millions d'euros en dépenses d'investissement et tire à vue sur le milieu associatif pour plusieurs milliers d'euros.

Malgré tout, vous nous dites que vous avez très peu de reproches de la part des associations. Bien évidemment ! Il ne vous est jamais venu à l'esprit que celles-ci n'osent pas vous le dire en face de crainte de voir leurs subventions diminuer ou d'être mal vues, ou parce qu'ils sont vos amis et ne veulent pas vous contrarier ?

Mais avec nous, ou avec le CADEC que vous avez rencontré, elles parlent ! Les associations parlent aussi lorsqu'elles viennent présenter leur demande de subvention en commission et lorsqu'on les interroge sur ce qui va heureusement bien mais également sur ce qui ne va pas toujours très bien.

Voici quelques échanges qui ne sont visiblement pas remontés jusqu'à vos oreilles :

- Les charges des bénévoles sont trop lourdes; il leur est beaucoup trop demandé : Bureau qui croule sous le travail administratif à Sucre d'Orge au point que le Bureau n'a pas le temps de faire ce qui donne du sens à son engagement, à savoir le projet social de leur association. Gérer le personnel, ses horaires lorsque financièrement on ne remplace plus la personne en maladie ou en congés maternité, son remplacement sur des périodes courtes, effectuer les décomptes et facturations des présences au quart d'heure, voire bientôt à la minute, difficulté de former les personnes individuellement car pas de possibilité de les remplacer, suppression d'intervenants extérieurs, mise en place et explication des mutuelles, travail sur l'harmonisation des salaires, recherches de subventions extérieures, difficultés pour accueillir des enfants souffrant d'un handicap parce qu'ils accaparent une personne au dépend de l'encadrement des autres enfants : voilà leur quotidien ! Tout cela conduit au recul du bénévolat, comme à Pom'Cerises, où à chaque Assemblée Générale les élus du CA craignent la dissolution de l'association.

- Dysfonctionnements inquiétants au Centre social et culturel des Barolles qui nous déclare que le budget actuel est déficitaire, que proposer 3 % de réduction de son budget il ne sait plus faire. Certaines dérives financières ont pu être évitées car du personnel est parti et n'a pas été remplacé. Il y a déjà eu des réductions d'ateliers de socialisation, et se pose la question de les réduire encore ou de les supprimer. Suppression d'activités gratuites, aujourd'hui payantes et qui, bien que peu élevées, engendrent une baisse de fréquentation. Baisse de fréquentation de jeunes également du fait de la disparition d'un animateur de proximité pour certaines activités.

Le Centre social et culturel des Barolles a un rôle de cohésion sociale, un travail de résilience identitaire qu'il a de plus en plus de mal à assumer. Le quartier a certes quitté le dispositif du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), avec une perte financière sévère, pourtant le quartier est encore en veille; certains indicateurs sont inquiétants sur le quartier comme l'augmentation d'enfants en phase de déscolarisation, l'augmentation de familles monoparentales. Un constat : pas de vie associative sur le quartier en dehors de la Maison de quartier; celui-ci est éteint lorsque l'école et le centre social sont fermés.

Sans jouer à se faire peur, des risques de fractures sociales se font sentir.

Pourtant les projets d'équilibres sociaux ne manquent pas : il faudrait faire un travail avec les primaires car ils se retrouvent parfois seuls sur le quartier; il ne faut pas attendre trop tardivement le collège pour essayer de résoudre ces problèmes. Dans ces cas-là, il faut prendre en compte la famille dans sa globalité pour obtenir une solution globale. Il faudrait travailler avec les bailleurs sociaux et les nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration. En réponse, l'association cherche difficilement des subventions extérieures, qui ne sont pas pérennes, qui doivent accompagner un certain nombre d'actions précises et que l'association doit co-financer.

- Les associations culturelles et sportives ne sont pas en reste et jouent souvent le rôle d'intégrateur social, de soutien au handicap qui devrait incomber au service public. Leur demander de réduire leurs marges de manœuvre c'est les obliger à augmenter le montant des cotisations des adhérents, décourageant les classes défavorisées. Suggérer à un club sportif de toujours demander plus de subventions à d'autres collectivités, comme la Métropole en charge des enfants porteurs de handicap, revient finalement pour la Commune à se défausser sur d'autres de son rôle de soutien et d'intégration de tous ses citoyens. Pour faire vivre ce bien vivre-ensemble qui nous est cher, l'association de rugby reçoit chaque mercredi des enfants avec troubles comportementaux qui sont complètement intégrés aux équipes; elle organise des tournois inter ITEP qui rassemblent cent enfants de Rhône Alpes (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) et envisage l'organisation en juin d'un championnat de France avec cinq cents enfants ...

Concernant les actions culturelles à développer, rappelons que l'ASPAL attend depuis des années une salle pour ses archives digne de ce nom.

Vous nous inquiétez davantage encore lorsque nous lisons le paragraphe concernant la stabilité des taux de fiscalité. Vous dites envisager en 2016 une réflexion sur la répartition entre les utilisateurs et les contribuables, de manière à évaluer dans quelle mesure des évolutions sont possibles de façon à renforcer l'équité dans la fixation des tarifs mais aussi à réévaluer la part de financement qui doit être apportée par l'utilisateur au titre de la prestation dont il bénéficie, et par le contribuable au titre de la solidarité. Bien évidemment, nous craignons, à l'image de la décision unilatérale que vous avez prise concernant les tarifs des salles communales, qu'il n'y ait point de débat en Conseil municipal et que vos réflexions soient mues par le seul critère qui vous tient à cœur : celui de la finance.

Il en va de même bien évidemment concernant le paragraphe suivant, en lien avec les différents événements soutenus par la Collectivité. Nous n'osons pas mettre en corrélation

ce choix de réorientation culturelle avec les départs attendus de Madame METTAY et de Monsieur Gabriel LUCAS DE LEYSSAC.

Le dernier acte sur lequel repose votre budget est celui du pacte métropolitain, tel que vous l'avez présenté, et auquel nous adhérons sur le principe. Nous pensons effectivement qu'il est une des réponses à plus d'efficacité de l'action publique sur notre territoire dans un certain nombre de domaines. Vous en avez retenu une dizaine, nous aimons à croire que nous serons tenus informés de l'élaboration des conventions.

Dans vos deux paragraphes de conclusion vous mettez en avant les baisses de la dotation globale des finances à l'échelle d'un mandat mais vous ne dites jamais combien vous rapportent les impôts et taxes locaux sur la même période. Vous noircissez toujours le tableau dans vos présentations. De la même manière, lorsque vous parlez des associations, vous en parlez toujours de manière comptable, jamais vous ne mettez en lumière tout ce qu'elles ont de positif. Dans votre balance, le quantitatif l'emporte toujours sur le qualitatif !

Enfin, lorsque vous pointez que l'arrivée du métro et l'aménagement du Vallon des hôpitaux engendreront de nouveaux équipements communaux, nous ne voyons pas en quoi le métro conduira à la construction d'un nouveau groupe scolaire. Groupe scolaire et restaurant scolaire que nous appelons de nos vœux depuis bien des années. Mais tout est une question de choix d'investissement.

En conclusion, certes le contexte n'est pas des plus faciles, certes il y a une baisse de la dotation globale de fonctionnement, certes il y a une augmentation du fonds national de péréquation intercommunal et communal qui augmente, pas autant cependant que prévu pour celui de 2015. Néanmoins, avec la revalorisation des bases locatives à 1% et du nombre d'habitants, les impôts et taxes seront également en augmentation sensible. Dans le même temps, les emprunts ont actuellement des taux qui n'ont jamais été aussi bas. L'autofinancement et l'investissement restent donc à des niveaux élevés. Dans cette perspective de mieux répondre aux besoins des associations, pour toutes les raisons énumérées précédemment, une baisse modérée de la marge brute, et donc de l'autofinancement, nous semble possible sans mettre en cause nos capacités d'investissements. Mais c'est un choix politique vers lequel vous ne souhaitez pas tendre. Les associations, par leur rôle de service public, sont des amortisseurs sociaux; vous n'avez pas le droit moral et financier de les affaiblir. Revoyez vos priorités, requestionnez-vous. Interrogez la population, les associations sur leurs priorités. Impôt ou pas impôt ? Si impôt, pourquoi et pour qui ? Si pas d'impôt, quels sont les enjeux communaux à prioriser ? Toutes les questions sont bonnes à poser, et surtout, toutes les réponses sont bonnes à écouter ».

Y. CRUBELLIER : *« Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, je veux, avant d'intervenir sur l'orientation budgétaire 2016, vous présenter au nom du groupe Saint Genis Bleu marine nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016, à vous chers collègues, à tout le personnel municipal, aux Saint-Genois.*

Concernant l'orientation budgétaire de cette année pour établir le budget de 2016, il convient de se baser sur des éléments économiques nationaux mais aussi de prendre en compte la situation financière de notre commune. Au niveau national, la situation malheureusement ne s'est pas arrangée et s'est même aggravée avec la vague d'attentat qui s'est abattue sur la France, ses nombreuses victimes et les blessés qui garderont des séquelles parfois très lourdes, leur vie entière. Malheureusement, et croyez que j'en ai le cœur brisé, nous sommes en guerre, guerre déclarée par des Français qui ont attaqué d'autres Français, entraînant un état d'urgence qui, au-delà du symbole, a entraîné une baisse de consommation et de fréquentation des lieux publics déjà bien engagée avec les dites difficultés financières que rencontrent nombre de nos compatriotes. Depuis de longues années, seul envers et contre tous, le Front National a tiré la sirène d'alarme dans le silence assourdissant de ceux qui nous gouvernent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : cinq millions cinq cent mille chômeurs en novembre 2015, autant de familles dans les difficultés car les chiffres ne sont pas que des chiffres; c'est aussi de la misère humaine. Et sans parler de ceux qui ont disparu des statistiques, hors système, car usés par trop de difficultés. Le déficit de notre pays aussi s'envole ! Deux mille milliards d'euros ! Les petites économies décidées par le Gouvernement, cinquante milliards d'euros pour la période de 2015 à 2017, soit entre seize et dix-sept milliards par an, ne seront pas suffisants. Une croissance de 0,3%, c'est-à-dire nulle, ne suffira pas à redresser nos finances. Les Français, de plus en plus écrasés par les charges fiscales et sociales et les difficultés de leur existence quotidienne, sont pessimistes; ils ne voient aucune perspective d'amélioration, malheureusement. Cette réduction de la dette publique se traduit notamment par la baisse drastique des dotations de l'État aux communes; Saint-Genis-Laval voit ses recettes diminuer de six cent cinquante

mille euros. Il n'y a donc aucune autre alternative qu'un plan d'économies urgent. Nous relevons d'ailleurs quelques éléments qui laissent à espérer, peut-être à cause du Front National, comme le prétendrait le groupe socialiste - je serai tenté de dire « grâce au Front National » -.

La réflexion sur la mutualisation de certaines associations, de certains événements festifs, laisse à espérer. J'ose espérer voir une prise de conscience de votre part sur le déficit de la culture de plus de quatre cent mille euros ! Ce déficit ne peut plus être acceptable par le contribuable; si c'est le cas, soyez assuré de notre soutien. Cependant, à l'examen des documents qui nous ont été communiqués, ce ne sont que des pistes, pas encore concrétisées; nous restons donc dans l'attente, et les Saint-Genois aussi, d'un véritable plan d'économies chiffrées secteur par secteur. Malgré l'économie de 3% sur les aides aux associations, malgré la stabilité des taux, malheureusement pas des bases, ce qui mécaniquement entraînera une hausse des impôts, ces quelques gestes ne sont pas suffisants. Quand je dis stabilité, il ne faut quand même pas omettre de mentionner l'augmentation de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la création d'une taxe sur les enseignes lumineuses, deux taxes auxquelles le groupe Saint Genis Bleu marine s'est opposé, de même, le fait de faire payer certaines associations saint-genoises de l'occupation des salles. Quoi qu'il en soit il y a urgence. La Municipalité doit rapidement mettre en œuvre un plan d'économies afin d'assainir la situation. Les Saint-Genois attendent des réponses et des résultats rapides afin de pouvoir retrouver un peu de pouvoir d'achat.

Au regard des résultats des Régionales, vous avez dit que les électeurs avaient lancé un signal qu'il fallait essayer de comprendre. Voilà au moins une partie de la recette. Il reste à la mettre en œuvre. Les finances de Saint-Genis-Laval sont encore saines; la ville bénéficie d'un cadre de vie encore agréable. Vous souhaitez maintenir le niveau des dépenses d'investissement, plus de neuf millions d'euros inscrits au budget 2015. Ce train de vie ne peut pas être maintenu qu'au prix d'une baisse de l'épargne au plus bas depuis 2011 et d'un recours à l'emprunt, donc d'une augmentation de la dette qu'il faudra bien rembourser un jour ou l'autre.

En conclusion, notre Commune, si elle veut conserver une certaine santé financière sans augmenter les prélèvements, doit mener une politique de proximité à l'écoute des Saint-Genois en privilégiant les actions de ceux qui en ont vraiment besoin, en évitant toutes les dépenses, les travaux de prestige ».

A. JAGET : « Je vais répondre à Monsieur MONNET qui a cité de façon très insistante deux associations de la petite enfance. Concernant la tarification, je suis désolée, je n'ai pas encore assez d'influence pour demander à la Caisse d'Allocations Familiales de changer les règles qu'elle nous impose. Par ailleurs, je ne pense pas que les bénévoles auront moins de travail même si je double leur subvention ».

P. MASSON : « Je voulais juste apporter quelques précisions sur les éléments plus financiers. Concernant la revalorisation des bases, je vais le redire comme à chaque fois, comme l'an dernier, comme l'année d'avant : la revalorisation des bases, c'est l'État (ce n'est pas une décision de la Commune). La taxe sur les enseignes, la taxe locale sur les publicités extérieures plus précisément, ne concerne pas, pour vous rassurer, les commerçants qui font le dynamisme du centre ville; c'est une taxe qui va nous permettre au contraire d'améliorer le cadre de vie et de limiter les grosses enseignes qu'on ne veut pas voir fleurir dans certains endroits. Ensuite, Monsieur MONNET, vous parliez des usagers et des contribuables : il s'agit quand même de faire essentiellement en sorte que ceux qui viennent de l'extérieur qui ne sont pas des contribuables puissent aussi contribuer au financement des services; cela me paraît normal. C'est aussi ce qu'on appelle de la justice fiscale, ce dont parlait Monsieur CALLIGARO tout à l'heure. En matière de baisse de la DGF, je l'ai dit : la DGF baisse et cela constitue bien une diminution des recettes avec le FPIC de six cent quarante mille euros sur une année.

Concernant les associations, l'intérêt communal, dont nous parlait Monsieur CALLIGARO, je rappelle qu'il y a des lois de plus en plus sévères qui nous imposent de faire respecter des critères sur l'attribution des subventions, des salles communales. Donc oui, il faut voir en fonction d'un intérêt communal et pas simplement en fonction de la demande pour faire plaisir, ce serait plus simple comme cela peut-être mais on doit faire respecter les lois ».

J-C. DARNE : « Concernant le tournoi inter ITEP, pour répondre à Monsieur MONNET et j'ai vu toute l'attention qu'avait porté Catherine ALBERT-PERROT lors de cette présentation. Mais vous le découvrez cette année, ce tournoi n'est pas tombé du ciel; il existe depuis cinq ans. Les actions pour les enfants porteurs de handicap que les associations sportives mènent en

partenariat avec la Ville sont nombreuses. J'étais encore en réunion aujourd'hui avec Pascale ROTIVEL pour une belle journée qui s'annonce le 1^{er} mai et nous espérons encore bien réussir cette journée-là. Pour se rendre compte de toutes ces manifestations, Monsieur MONNET, il faut un peu se rendre sur le terrain. Et là, excusez-moi, vous êtes un peu transparent ».

M. GOUGUENI : « Je voulais intervenir sur la vision que vous avez, Monsieur MONNET, du groupe majoritaire sur le fait qu'on était vis-à-vis du monde associatif sur du quantitatif et non sur du qualitatif. Puisque vous avez siégé dans le précédent mandat, j'aimerais juste vous rappeler que si vous aviez été honnête sur l'approche et le discours de vérité qu'on doit avoir vis-à-vis du monde associatif, vous auriez rappelé notamment, puisque vous avez évoqué la Maison de quartier, les difficultés qui ont été rencontrées sur le quartier des Collonges concernant les associations Interclub Ado et la Maison pointue. Je vois qu'il y a des représentants et je voudrais saluer leur sérieux et leur responsabilité dans la façon d'avoir appréhendé ce sujet. Quel était le problème ? Des bénévoles se sont retrouvés au pénal. Si on avait été dans une lecture strictement et uniquement quantitative, on ne se serait pas tellement posé de questions; il suffisait de régler, comme l'a dit Madame JAGET, une subvention supplémentaire. Sauf que la démarche n'a pas été celle-là puisque justement on est dans le qualitatif. Le qualitatif a été le suivant : en tant qu'équipe municipale il y avait une obligation de maintenir et de fournir différents types de service qui contribuent à ce que vous avez dit tout à l'heure de la cohésion sociale. Puisqu'on est très attaché à cet objectif qui est, pour le coup, sur la dimension qualitative, on a mené une réflexion pour dire qu'il n'était pas normal qu'un bénévole saint-genois se retrouve au pénal parce qu'il était dans une difficulté de la gestion. Comme vous l'avez évoqué, la difficulté, à travers les éléments administratifs, mais aussi une question fondamentale quand on est président au sein d'un Conseil d'administration, c'est la responsabilité en tant qu'employeur. Et en tant qu'employeur, quand on est bénévole, on n'apprend pas à licencier, ni à avoir des difficultés. Cette question-là nous l'avons appréhendée à travers des questions que l'on a menées, donc on est bien sur la dimension qualitative et quantitative mais aussi on doit avoir cette honnêteté-là de dire qu'effectivement s'investir suppose des qualités quand on est dans une association avec du personnel.

Par ailleurs, vous avez également évoqué la question du monde associatif sur le fait que vous vous êtes apparemment porté comme le porte-paroles défenseur du Centre social et culturel des Barolles. Très bien ! Simplement, au regard de votre intervention, je suis désolé mais j'en fais plutôt une lecture politique. Personnellement je vais plutôt rester dans le qualitatif et le quantitatif. Vous avez parlé du fait que ce quartier effectivement était sorti du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et qu'il fait désormais parti du quartier politique de la Ville en veille. Il est clair qu'aujourd'hui on n'a pas de positionnement très précis de l'État sur les quartiers en veille; ce sont des décisions du législateur dont vous êtes proche ou plus ou moins éloigné mais en tout cas ce sont des décisions qui s'imposent aux collectivités locales et plus particulièrement sur un quartier de Saint-Genis-Laval. Donc quelle a été la position de la Ville ? La position de l'État a été claire : on arrête.; 1^{er} janvier 2015, on arrête : zéro sur ce dispositif. Comme on n'est pas dans une approche que comptable, la Ville, à travers sa volonté, encore une fois, qualitative, s'est rapprochée du Centre social en amont et lui a proposé sous couvert de projets qui avaient du sens en lien avec notre politique, de pouvoir bénéficier d'un financement strictement Ville. En même temps, on a été dans l'honnêteté puisque la Ville, trois ans auparavant, avait prévenu que tous les financements qui rentraient dans un cadre de dispositif avaient par définition la possibilité de disparaître. Il faut aussi préciser qu'il y a des impacts au niveau des décisions qui sont prises par le législateur qui impactent fortement le monde associatif dans le fait d'avoir des aspects réglementaires de plus en plus difficiles sur des éléments comptables, sur des éléments réglementaires. Concernant les bénévoles, la Ville est en soutien majoritairement de ceux-ci. Pour autant, je rappelle aussi un dispositif, la Bourse municipale des jeunes : cent vingt jeunes saint-genois bénéficiaient de ce dispositif. Si vous vous rappelez la vocation de ce dispositif, c'est donner la possibilité à un jeune, à travers un projet personnel, de pouvoir ouvrir la porte d'une association saint-genoise indépendamment de son secteur d'activités ou de sa vocation humanitaire, sociale et autre ».

Monsieur le Maire : « En écoutant Monsieur MONNET, j'ai eu l'impression que c'était catastrophique ! Je voudrais quand même attirer l'attention des conseillers municipaux : nous ne sommes pas dans un îlot de tranquillité ! Je regarde un peu ce qui se passe autour de moi sur les locations, sur les tarifs; on croit qu'ici tout est gratuit et que cela va durer éternellement. Je voudrais simplement préciser une chose : il y a une réalité, qu'on la veuille ou non, c'est moins six cent trente mille euros sur le budget 2016. Oui, des bases,

Monsieur MONNET, 1%, c'est cent vingt mille euros sur la revalorisation des bases fiscales. Contrairement à ce que dit Monsieur CALLIGARO, cela n'augmente pas tant que cela; ce n'est pas une « urbanisation galopante » : c'est moins de 0,5% de croissance par an et par habitant. C'est très très faible. Il n'y a pas une urbanisation mais une ville qui se reconstruit. On peut rester à ne rien faire et effectivement il ne se passera rien sur la commune. Je reviens sur 1% des bases, cent vingt mille euros : 1% de dynamique physique parce qu'il n'y a pas eu tellement de construction, Monsieur CALLIGARO. L'année prochaine, ce sera peut-être 1% et cela fera deux cent quarante mille euros. Deux cent quarante mille euros sur les six cent trente mille, c'est toujours un delta de l'ordre de quatre cent mille euros. Donc quatre points d'impôts. Il faut bien les trouver. Quand on regarde un peu ce qui se passe ailleurs : à Sainte-Foy-lès-Lyon, la piscine a augmenté de 25%; à La Mulatière, l'occupation du domaine public : + 300%; à Givors, l'utilisation des équipements sportifs est facturée à vingt-cinq euros de l'heure; à la CCI, c'est la fin de la gratuité des salles; à Mantes la ville, les TAP sont devenus payants et jusqu'à sept euros de l'heure pour la garderie du matin. J'ai pris comme exemples des villes de toute sensibilité politique. À un moment donné, l'ensemble des maires et des gestionnaires de collectivités se rendent bien compte des choses. Monsieur CALLIGARO, vous dites « la Ville, quelle dette vous allez laisser! ». Mais enfin, je ne sais pas si vous avez vu le classement financier de la commune : il y a beaucoup de maires qui voudraient être dans la situation où nous sommes aujourd'hui. CANOL nous classe parmi les villes les premières, LYON MAG aussi ... En terme d'endettement, en terme d'imposition, vous avez un article du Progrès qui montre qu'on a le moins progressé par rapport à l'ensemble des communes, y compris de vos communes amies, Monsieur CALLIGARO. Regardez les étiquettes politiques. Ne dites pas « quelle dette vous allez laisser à votre successeur! »; au contraire, mon successeur aura une situation saine, et là vous ne pouvez pas démontrer le contraire par rapport aux différents ratios. Même si vous dites qu'on va passer à trente mille habitants, mais ce n'est pas parce que vous dites une chose fausse qu'elle va se révéler vraie demain. Ce n'est pas possible. Il y aura un quartier effectivement au Vallon des hôpitaux qui comprendra peut-être deux mille habitants, deux mille cinq parce qu'il y a aussi un cadre de vie à respecter. Donc il y aura forcément des équipements, notamment une école.

D'ailleurs écoutez les trois oppositions : il y a eu trois positions différentes. Quand on me dit qu'il faut écouter l'opposition, je veux bien mais je ne sais pas trop quel discours je dois écouter. Toutefois, c'est normal, il y a trois sensibilités différentes plus la nôtre. Que la nôtre soit différente de la vôtre qui est extrêmement différente entre vous, cela paraît sainement démocratique sauf qu'à un moment donné il faut bien que quelqu'un soit en responsabilité et décide.

Concernant le Vallon des hôpitaux, oui, ce sera l'opportunité pour la Ville avec effectivement de nouvelles recettes fiscales pour construire l'école qui permettra de décharger l'école Mouton et d'améliorer le restaurant scolaire. On y pense; on a aussi ces perspectives. Donc Monsieur CALLIGARO, ne faites pas de surcatastrophisme par rapport à une situation qui n'existe pas parce que, à force de dire que la Ville est surendettée - et ce n'est pas le cas -, on va finir par ne plus vous croire. On va crier au loup et ce n'est pas ce que dit l'ensemble des indicateurs aujourd'hui.

Monsieur MONNET, je vous prends en flagrant délit de - comment dire ? - de « traficotage » de chiffres. Concernant les subventions qui baissent, - 5%, Monsieur MONNET, il faut comparer à périmètre constant et j'espère, au prochain Conseil municipal, que vous saurez réintégrer les subventions qui n'ont pas été versées parce qu'on a repris au sein de la Ville un certain nombre d'associations qui avaient fait faillite ou bien où il n'y avait plus de bénévoles. Alors sur le budget vous dites « voyez Monsieur le Maire que vous assassinez les associations » mais réintégrez quand même les associations qui étaient sur le quartier des Collonges - elles sont dans le cadre d'une Délégation de Service Public maintenant - , bien sûr que les subventions diminuent puisque le service qui est aujourd'hui supérieur à ce qu'il était avant n'apparaît plus comme une subvention. Donc là je vous démontre que vous traficotez des chiffres et que ce n'est pas la réalité de la vie saint-genoise. Cela, je voudrais quand même que vous l'entendiez. Moi-même j'ai entendu des choses mais il faut que le débat se fasse sur des éléments qui sont vrais. Donc réintégrez tout ce qu'on a, nous, pris en charge au niveau de la Ville, qui ne sont plus des subventions, et vous verrez que cela n'a pas diminué. Je rappellerai quand même qu'on peut faire des pourcentages, traficoter aussi. On donne deux millions et demi d'euros. Allez voir dans les autres communes. C'est plus de 10% de notre budget de fonctionnement. C'est quatre cent mille euros à deux associations qui sont des services aux associations. Je parle du CADEC et de SAGA et l'ensemble des bâtiments. Certaines associations ont des locaux propres pour exercer leur activité. On entretient les locations, le fluide, les équipements sportifs, les gymnases; c'est aussi la Maison Chapuis pour la musique, la maison pour les Portugais ... Je veux bien qu'on fasse du

misérabilisme mais on a plusieurs dizaines de millions qui sont à disposition des associations. Aujourd'hui, certes c'est un peu tendu; tout ne peut pas être gratuit. On a des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de qualité qui expliquent aussi un certain nombre de diminution de subventions puisque des montants sont attribués aux associations selon les prestations réalisées. Pour les tarifs les plus bas, pour lesquels s'est battue Madame ALBERT-PERROT, les TAP sont à 0,40 centimes la semaine !!! La semaine ! C'est 7% de l'heure à Mantes-la-Ville. Alors est-ce qu'on peut se poser la question un jour qu'un usager paye un peu plus ? Pour quatre activités par semaine, cela fait dix centimes d'euros. Alors oui il faut se poser la question, à la fois de la tarification par l'usager qui n'est pas toujours, comme dans les équipements qu'on met à disposition des associations, saint-genois. C'est normal mais en même temps on a parlé de justice : c'est de l'équité aussi, c'est les uns par rapport aux autres; les Saint-Genois ne doivent pas être condamnés à payer l'ensemble des activités des autres; l'usager doit payer un peu : dix centimes pour des temps d'activités scolaires de l'heure pour des TAP de qualité. Mais on va nous dire que nous sommes dans le monde éducatif, qu'il faut faire plus ... Oui, vous avez raison, il faut faire plus. J'entends bien tout cela. Après vous allez me dire « effectivement Monsieur le Maire, il n'y a pas de problème, voyez les comptes, vous ne faites qu'une entrée comptable » : oui je fais une entrée comptable et quantitative. On a eu quelques beaux succès avec les TAP, les équipements qui ont été faits, avec une vie associative riche. Peut-être qu'il faut partager l'effort aujourd'hui. Ceux qui pensent que c'est comme avant se trompent ! Ce n'est pas à coups de subventions qu'on règle des déficits chroniques d'associations. On les a vécus sur cette commune. Madame GUÉRIN pourrait en parler, Monsieur DELAGOUTTE, Monsieur COUALLIER. À un moment donné il faut qu'on ait une gestion qui corresponde à la fois au personnel et à la fois aux services rendus. Cela relève de notre responsabilité. En ce qui me concerne, c'est la mienne et je l'assume complètement. On va revoir les tarifs non uniquement des salles mais du cimetière et ce, jusqu'à la photocopie : l'occupation du domaine public, les concessions cimetière, l'ensemble des services de la Ville parce que certains sont en-dessous d'aucune valeur marchande. Bien sûr qu'on n'annonce pas des choses agréables mais moi je n'annonce pas, comme disait Churchill, du sang et des larmes, des larmes parfois parce que nous ne serons pas aussi confortables qu'avant. Je le dis souvent, on a vécu dans un certain luxe; on va vivre maintenant dans le confort. Évidemment c'est un peu compliqué. Les associations qui font des recettes lors de leurs manifestations importantes, il est normal qu'elles contribuent à l'effort de la location de la salle dans laquelle elles font leurs bénéfiques. Ce n'est quand même pas scandaleux de dire qu'il y a un partage des recettes. Alors bien sûr on va dire que c'est la faute du maire, qu'il a tapé sur les associations, qu'il a diminué je ne sais pas combien de pour cents, ce qui est totalement faux d'ailleurs, entre parenthèses, puisqu'on a progressé sur les subventions si on réintègre à valeur euro constant l'ensemble des choses qui ont été réintégrées par la Ville. Oui, une majorité municipale a eu ce débat, a fixé des arbitrages budgétaires parce que nous restons dans le cadre des orientations que nous avons fixées. C'est notre politique. Vous n'êtes pas d'accord, je l'entends. On a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux, la taxe communale : 1% en onze ans me semble un beau résultat. En même temps, j'entends Monsieur CALLIGARO pour les 20% qui concernent les résidences secondaires. On a fait ce choix. Cela concerne à peu près cent cinquante résidences; c'est quand même loin des sept mille cinq cents foyers saint-genois. Quand on a une résidence secondaire, c'est qu'on a une résidence principale. Si on est un petit épargnant, on n'a pas une résidence secondaire : on loue son appartement. Donc si vous voulez il faut aussi parler des choses qui sont vraies. Par ailleurs, il y a des dérogations possibles et ce n'est pas l'essentiel de la recette de Saint-Genis-Laval. Prenons la TLPE : pour soutenir l'activité économique, on a exonéré la TLPE pendant six/sept ans. On a pris toutes les précautions pour qu'effectivement cela soit le plus juste possible, y compris aller voir les gens qui ont trop d'enseignes en disant « attention, il vaut mieux réduire parce que... ». Alors effectivement on peut ne rien augmenter, ne rien construire - ,il n'y aura pas de développement économique, il n'y aura pas d'emplois -; on peut faire en sorte que la Ville ne se reconstruise pas; on peut reconduire à l'identique pour que cela soit complètement immobile, c'est une solution mais ce n'est pas le parti qu'on a pris. Le métro va arriver, on a des développements de transports en commune qui sont importants pour la commune, on va essayer de les transformer en atouts pour la commune, pour les générations futures. Et puis, rassurez-vous, Monsieur CALLIGARO, mon successeur trouvera une situation tout à fait saine; je ne suis pas inquiet pour lui même si la question n'est pas à l'ordre du jour. Voilà ce que je voulais dire sur le débat d'orientations budgétaires. Oui, effectivement, on aura à réviser un certain nombre de politiques dans l'année qui vient et puis dire que cela n'a pas changé, c'est se tromper parce que je vois mes collègues des communes voisines, ils ont tous changé, alors que vous me fassiez ce procès-là, ma foi, pourquoi pas, c'est un procès

politique au bon sens du terme, de discussions politiques, de débats politiques. En même temps j'ai des collègues qui n'ont pas la même sensibilité que moi et on entend l'inverse ».

A. CALLIGARO : « Juste une petite précision concernant l'urbanisation. Je vous conseille de faire un tour dans les rues de Saint-Genis-Laval et de prendre connaissance des problèmes réels de la circulation notamment. La population a presque doublé en trente ans. Beaucoup de Saint-Genois peuvent sans doute en témoigner. Merci ».

Monsieur le Maire : « Alors Monsieur CALLIGARO il y a trente ans je n'étais pas maire et je ne peux pas assumer l'augmentation. Mais c'est pareil partout, Monsieur CALLIGARO : allez voir à Oullins, allez voir à Chaponost, à Villeurbanne, à Lyon. La circulation a doublé en trente ans, partout ».

C. ALBERT-PERROT : « Je voulais simplement, si vous le permettez, rectifier une parole que vous avez eue. Ma participation concernait la restauration scolaire, le tarif différencié parce que nous, notre position pour les TAP, les temps scolaires et périscolaires était la gratuité ».

Y. DELAGOUTTE : « Je rebondis sur ce que vous disiez au niveau des rythmes scolaires. Vous savez, il y a eu des gratuités dans certaines villes pour la cantine, la restauration également. Elles ont vite fait demi-tour ».

T. MONNET : « Juste quelques petites remarques par rapport aux interventions des uns et des autres. Monsieur DARNE, concernant les ITEP dans les clubs sportifs, on n'a jamais dit que c'était nouveau. Vous me relirez : je n'ai jamais dit que c'était nouveau; j'ai justement pointé du doigt le fait, et c'était tout à leur honneur, que les associations sportives s'engageaient au niveau des enfants avec handicap et que c'était une très bonne chose. On a découvert que depuis longtemps les milieux sportifs se mobilisent pour les enfants en situation de handicap. Le fait qu'on leur demande sans cesse parfois de trouver toujours des subventions supplémentaires n'est pas toujours facile pour un club de s'investir à ce niveau-là. Après, soit, je ne suis pas présent, loin de là, sur toutes les manifestations sportives : j'ai une vie de famille, j'ai un engagement professionnel, j'ai un engagement municipal; je ne dis pas que les autres ne font rien : c'est à moi qu'on reproche que je ne fais rien et que je ne suis pas présent. Je n'ai jamais dit que Monsieur DARNE n'était pas présent. Il l'est, c'est très bien. Alors après qu'on ne me le reproche pas, c'est tout; c'était pour le préciser.

Ensuite, concernant le Centre social des Barolles, ce n'est pas du tout une intervention politique quand j'énumère finalement tout ce que j'ai énuméré. Monsieur COUALLIER était présent, il pourra en être témoin. Je n'ai fait que reprendre les suites à mes questionnements au directeur du Centre social. Quand je lui demandais ce qui n'allait pas, ce qu'il envisageait et ce qu'il souhaiterait faire sur le quartier et qu'il n'était pas en mesure de faire, il me l'a dit et je l'ai retranscrit.

Madame JAGET, oui, j'ai parlé précisément de ces deux/trois associations mais vous avez remarqué que j'étais déjà pas mal long. J'aurais pu l'être davantage si effectivement on avait pris toutes les associations. D'une part on ne les a pas toutes rencontrées; il y en a même qui étaient absentes, qui ne sont jamais venues - et on n'a pas su d'ailleurs pourquoi elles étaient absentes -.

Concernant la réflexion sur l'usage des tarifs publics par rapport à la justice sociale, je n'ai pas dit que j'étais contre. J'ai dit simplement que nous souhaitons que toutes ces réflexions que vous alliez mener, on les ferait ensemble, au sein du Conseil municipal, et non pas, comme les tarifs municipaux, par le biais d'une décision qu'on apprend au détour d'un contenu d'un Conseil municipal. Je suis d'accord pour qu'on en discute parce qu'effectivement il y a peut-être des choses sur lesquelles on peut discuter mais il faudrait qu'on soit présent et qu'on en discute, qu'on ne soit pas devant le fait accompli.

Concernant les associations, donner plus de moyens, cela ne les aiderait pas plus : si ! Je pense que les associations, si vous avez bien écouté « Sucre d'Orge » avait de gros problèmes de remplacements du personnel parce qu'ils n'ont pas les moyens de pouvoir les remplacer. Donner des subventions davantage pour que le personnel soit remplacé plutôt effectivement de se casser la tête pour bidouiller avec les uns et les autres pour ... Quand j'ai écouté les structures, excusez-moi, elles n'étaient pas souriantes. C'est une constatation.

Concernant les étiquettes politiques, effectivement je suis socialiste mais ma liste « Agir à gauche » n'est pas socialiste; elle est de gauche, simplement. Donc arrêtez de me dire « vous, proche du pouvoir, vous, Hollande ... ». D'ailleurs que ce soit le Front national ou les Républicains, que cela rentre bien dans vos petites têtes, le groupe « Agir à gauche » n'est

pas un groupe socialiste : c'est un groupe de gens de gauche. C'est déjà différent. Et sachez que je ne suis pas très fier justement de ce que fait notre gouvernement.

Pour conclure, lorsque vous dites que les associations, 3% ce n'est rien. L'année prochaine, ce seront encore 3%. Quand j'ai entendu les associations, le directeur du Centre social des Barolles m'a dit « mais moi 3% je ne sais pas faire ». Monsieur COUALLIER, ne l'a-t-il pas dit ? Il a dit qu'il ne savait pas faire et en plus l'année prochaine vous allez encore lui demander 3%. Donc nous on va faire des propositions. Maintenant le budget des associations, réduisons l'autofinancement parce qu'on a suffisamment à faire avec ce qu'on a déjà au niveau de l'autofinancement. Ce n'est pas une somme, certes pas si minime que cela en moins dans les investissements qui vont plomber la Ville. Merci ».

Monsieur le Maire : *« Je crois que chacun a pu s'exprimer. Je constate qu'il y a des positions différentes sur le débat d'orientations budgétaires. Nous avons fait le choix de continuer les investissements parce qu'on nous les demande, parce qu'il y a des associations qui les demandent. Certains investissements correspondent à des besoins pour les enfants. On a fait ces choix en toute responsabilité.*

Monsieur CALLIGARO, l'impopularité d'une mesure, si on ne gouvernait qu'avec l'impopularité, ce serait un peu compliqué parce que même un sens interdit est compliqué à mettre dans la rue. Quand on est élu responsable, on ne peut pas avoir seulement cette approche de l'impopularité. Il est clair que lorsqu'on demande aux gens de faire des économies, quand on leur demande de mutualiser un certain nombre de moyens, certains le peuvent, peuvent trouver des pistes d'économie. On en a trouvées en mairie : 6,5 ou 7% d'économie des charges de fonctionnement général. C'est à chacun, aujourd'hui, dans ces conditions difficiles, de faire un effort, d'avancer sur un petit bout de chemin. Je sais que c'est difficile. Ce n'est pas agréable de s'entendre dire non à sa demande de subvention et ce n'est pas plus facile à celui qui le dit. Chacun des adjoints ou des conseillers qui sont dans les associations constatent que c'est difficile. On voudrait tellement dire oui à tout le monde, sauf qu'être en responsabilité ne permet pas de dire oui à tout le monde.

Donc voilà pour le débat d'orientations budgétaires. Nous verrons au mois de mars le budget qui sera construit effectivement sur une stabilité des taux, une réduction des moyens de fonctionnement et une poursuite de l'investissement. Il ne faut pas croire que la diminution de l'autofinancement est la solution idoine. Aujourd'hui l'autofinancement diminue déjà, ce qui fait qu'après Monsieur CALLIGARO aura peur de l'endettement et il aura raison. On a des avis contraires, c'est clair, mais on essaie d'être médian dans vos propositions parfois un peu extrêmes les unes et les autres. Merci de votre contribution à ce débat fort intéressant ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

7. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte plusieurs points concernant le personnel.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs du personnel communal avec les recrutements, les évolutions de grade des agents, l'évolution de l'organisation de la collectivité, il convient d'actualiser l'état des postes permanents de la collectivité en procédant à la suppression et à la création d'un certain nombre de postes.

Le CT réuni en séance le 20 janvier 2016 a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Filière administrative

- Création de 2 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

- Création d'un poste de rédacteur à temps non complet (80%)

Filière culturelle

- Création d'un poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus (dt nt)	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs budgétaires au 26/01/2016	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0	2	3	0
Rédacteur	B	4	4	0	0	1	5	1
FILIÈRE CULTURELLE								
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	B	3	3		0	1	4	
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2	2	1	0	1	3	1

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

QUESTIONS ORALES

Groupe Ensemble pour Saint-Genis-Laval

Question n° 1

A. CALLIGARO : « Monsieur le Maire, comme vous, sans doute, j'ai appris par la presse que Madame la Maire de Vaulx-en-Velin avait démis de ses fonctions son deuxième adjoint, lui reprochant des actes regrettables et reflétant une grave erreur de jugement. Nonobstant le principe de présomption d'innocence, le Maire de Vaulx-en-Velin a pris cette décision grave. Il s'avère que cet élu occupait des responsabilités importantes sur la commune de Saint-Genis-Laval jusqu'à l'été 2015. Pourrions-nous savoir pour quelles raisons sa délégation lui a été retirée et que désormais elle est assurée par Monsieur Faouzi MAHMOUD ? De nombreux habitants des quartiers des Collonges nous ont interpellés au vu de la gravité des faits qui lui sont reprochés. Merci ».

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas si vous avez remarqué mais nous sommes à Saint-Genis-Laval. Donc cette affaire ne concerne en rien la commune de Saint-Genis-Laval et n'a aucun lien avec le poste occupé antérieurement par la personne mise en cause. La Ville de Saint-Genis-Laval n'a donc pas à se prononcer sur cette affaire qui est en cours d'instruction par la

justice à qui il appartient d'établir les faits et les sanctions, s'il y a lieu. Je suis toujours un peu étonné de rapporter des faits divers, même importants, sur ce sujet. Cela ne concerne pas la commune de Saint-Genis-Laval ni la Ville. Vous me demandez pourquoi le Maire de Vaulx-en-Velin a pris cette initiative, pour quelles raisons cette délégation lui a été retirée. Lisez la presse. Il y a quand même aussi la présomption d'innocence ».

Groupe Agir à gauche

Question n° 1

C. ALBERT-PERROT : « *Lors du précédent Conseil municipal en date du 15 décembre 2015, vous n'avez pas pris la peine de répondre à notre question. C'est pourquoi je vous la repose en ces termes : quels sont les critères précis auxquels une association doit répondre pour pouvoir bénéficier d'un tarif réduit ou de la gratuité des salles communales ? »*

Monsieur le Maire : « *Comme je vous l'ai dit au précédent Conseil municipal, vous avez le droit de ne pas être satisfaits des réponses qui vous sont apportées et de poser plusieurs fois la même question mais nous vous apporterons la même réponse. Je vous renvoie donc à nos précédents échanges ».*

T. MONNET : « *Mais Monsieur CRIMIER, on n'a même pas eu de réponse. Même si on en avait eu une, on se serait dit de toute façon on ne va pas la relancer parce que de toute façon on ne va pas avoir d'autres explications. Mais on n'en a pas eue ! Relisez les compte-rendus ».*

Question n° 2

T. MONNET : « *Le conseil citoyen des Collonges est en place depuis quelques mois. Nous sommes très attachés à cette implication citoyenne dans notre ville. Nous souhaiterions avoir quelques informations la concernant. La participation attendue des habitants est-elle au rendez-vous ? Quelles sont les premières thématiques débattues en son sein ? Enfin, pourrions-nous être destinataires des comptes-rendus qui en ont été faits et qui vous ont été communiqués ? Merci Monsieur le Maire ».*

M. GUOUGUENI : « *Un bilan d'activité du Conseil citoyen apparaît prématuré après six mois seulement de fonctionnement même si ses membres sont actifs, ayant participé par exemple à des débats au Mixcube sur différentes thématiques. La première prérogative d'un Conseil citoyen, c'est d'être autonome et d'avoir une totale indépendance quant à l'intervention que peuvent avoir tel ou tel élu. Sachez que la prérogative du Conseil citoyen, c'est aussi, telle qu'elle a été déclinée à travers la réglementation, être partie prenante sur la programmation des quartiers politiques de la ville. Le contrat politique de la ville a été signé vendredi avec une représentation du Conseil citoyen qui est venu à la signature, en présence de Monsieur le Maire en tant que vice-président et d'un vice-président de la Métropole, du Préfet à l'égalité des chances, Monsieur INGLEBERT.*

Il convient de ne pas inhiber les habitants qui ont fait la démarche de s'investir et de les laisser prendre leur marque sans se sentir observés à la loupe. On leur laisse le temps justement d'aller vers cette autonomie et à l'issue, il appartiendra donc aux habitants qui composent ce Conseil citoyen, de faire la démarche de nous rendre compte de leur travaux s'ils le souhaitent ».

Groupe Saint-Genis Bleu marine

Question n° 1

Y. CRUBELLIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, de nombreux riverains nous ont alertés sur la mise en place de pompes à chaleur sur le toit du bâtiment de la mosquée. Après vérification du permis de construire, il ne semble pas que ces éléments aient été prévus, donc autorisés. Une régularisation du permis de construire avait déjà été accordée pour le sous-sol transformé en vide sanitaire. S'il s'avère que cette installation, une nouvelle fois, n'était pas conforme au permis de construire initial, ce serait donc la seconde fois que le maître d'ouvrage de cet édifice ne se conformerait pas au permis de construire accordé par Monsieur le Maire , et ce,*

en contravention du Code de l'urbanisme. Devant la réitération de ces faits, nous vous demandons de faire respecter votre arrêté de permis de construire et, s'il y a lieu, demander le démantèlement de ces installations. En effet, on ne peut laisser chacun faire ce qui lui plaît, en contravention aux règles de l'urbanisme. C'est la porte ouverte à tous les abus ! »

M. JOBERT-FIORE : « *La procédure habituelle a été mise en œuvre à savoir un constat, une procédure contradictoire et une demande de mise en conformité qui est envisageable pour cette installation destinée à des économies d'énergie qui n'apporte pas de modification de structure. Il n'y a pas et il n'y aura pas de passe droit dans cette ville, ni dans ce dossier ni dans un autre, la réglementation est la même pour tous ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 28/01/2016
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER